

TENNIS DE TABLE

RÈGLEMENTS DES COMPÉTITIONS

SAISON
2026-2027



COMPÉTITIONS
POUR TOUS



ESPRIT SPORTIF
ET CONVIVIALITÉ



PASSION
ET ENGAGEMENT



PERFORMANCE
ET RESPECT



5 rue du petit Réau – 28300 LEVES



06 45 36 41 41



28ttcomite@gmail.com



SOMMAIRE

1. Préambule et modifications principales

Page 1

Compétitions par équipes :

2. Championnat par équipes adultes (vendredi soir)

Page 3

3. Championnat d'Eure et Loir par équipes (samedi après-midi)

Page 11

Annexe aux 2 championnats : « Tableau de correspondance des journées »

Page 15

4. Interclubs jeunes

Page 16

5. Coupe d'Eure et Loir jeunes

Page 20

6. Coupe d'Eure et Loir adultes

Page 23

7. Coupe mixte départementale

Page 28

8. Défi mixte à trois

Page 31

9. Coupe nationale vétérans

Page 37

10. Tournoi départemental par équipes

Page 40

Compétitions individuelles :

11. Critérium fédéral

Page 43

12. Finales départementales par classement

Page 50

13. Tournoi départemental de rentrée, jeunes et adultes

Page 53

14. Tournoi départemental individuel

Page 56

15. Open départemental de détection

Page 59

16. Tournoi départemental jeunes

Page 62

17. Championnats d'Eure et Loir open

Page 65

18. Tournoi féminin départemental

Page 68

19. Individuels vétérans

Page 71

20. Tournoi départemental de fin de saison (jeunes et adultes)

Page 74

21. Horaires et coordonnées CD28TT

Page 78

Les épreuves surlignées en jaune sont ouvertes aux joueurs
« LOISIR », sans que leur licence ne bascule en « COMPETITION »

1. Préambule et modifications principales – Saison 2026-2027

A. Droit à l'image : exploitation des photos et vidéos

Dans le cadre de la promotion du tennis de table, le Comité d'Eure-et-Loir est amené à capturer et publier des contenus visuels (photos, vidéos) lors des différentes manifestations qu'il organise.

Ces contenus sont diffusés sur nos supports de communication habituels :

- Site Internet et réseaux sociaux du Comité
- Supports écrits (*rapport d'Assemblée Générale, flyers promotionnels...*)
- Montages vidéo et présentations institutionnelles

Mention d'acceptation : Toute inscription d'un(e) joueur(euse) à une action ou compétition du Comité vaut acceptation expresse pour que celui-ci capte, exploite à titre gracieux et diffuse son image dans le cadre de la promotion du tennis de table.

B. Principales évolutions des compétitions

- **Critérium Fédéral (Échelon Régional) :**
 - Pour les catégories Benjamins à Juniors Garçons, le tableau passe de 24 à 32 joueurs.
 - À l'issue de chaque tour, deux montants de D1 accèdent au niveau Régional dans ces catégories masculines.
- **Tournoi Féminin :** se déroule désormais sur **une seule date** dans la saison.
- **Défi Mixte à trois (2^e édition) :**
 - La mixité est désormais **obligatoire** au sein de l'équipe, même si celle-ci est incomplète.
 - En double : présence d'une féminine obligatoire.
 - **Allègement des règles de remplacement :** la remplaçante d'une féminine n'a plus d'obligation de niveau ou de classement par rapport à la joueuse initialement annoncée.
- **Coupe d'Eure-et-Loir Jeunes :**
 - Le Championnat par équipes Jeunes est supprimé. Il est en partie compensé par la **Coupe d'Eure-et-Loir Jeunes**, ouverte aux Poussins, Benjamins et Minimes (format sur 2 samedis après-midi).
- **La Journée des Petits Loups :**
 - Nouveau nom attribué à l'ancienne « *Journée Départementale Détection* » (réservée aux moins de 11 ans).
 - L'organisation reste inchangée : ateliers ludiques et techniques le matin, suivis d'un tournoi open l'après-midi.
- **Tournoi Départemental Jeunes :**
 - Fusion du « *Circuit moins de 11 ans* » et des « *Tournois Open Jeunes* ».
 - L'épreuve comporte 4 tours sur la saison.
 - Les compétiteurs Poussins et Benjamins ont la possibilité de participer à leur tableau du matin ainsi qu'à un tableau l'après-midi.

- **Coupe nationale vétérans : mise en conformité avec règlements de la FFTT**
 - Ordre des parties est modifié : **double** – AX – BY – AY – BX
 - Création d'un 4^e tableau : D : plus de 70 ans au 1^{er} janvier de la saison en cours
- **Tournoi National du Comité :**
 - La date définitive est actuellement en cours de négociation avec la municipalité de Chartres et le règlement est en cours de finalisation.
 - *Nous comptons sur la forte mobilisation des clubs euréliens pour y participer et venir renforcer l'équipe bénévole !*

C. Dispositions pratiques et organisationnelles

1. Inscriptions aux compétitions (SPID)

- Pour les épreuves de type tournoi, les inscriptions s'effectuent sur **SPID via l'espace MON CLUB** dès lors qu'un seul tableau est possible.
- **Attention :** Lorsqu'un joueur participe à deux tableaux (un le matin et un l'après-midi), veuillez à cocher obligatoirement son nom dans **les 2 rubriques** sur SPID.
- Pour toutes les autres demandes ou inscriptions spécifiques, un seul contact : 28ttcomite@gmail.com

2. Gestion des horaires et pointage

- **Horaires de début :** Les horaires d'ouverture et de lancement sont précisés sur chaque fiche épreuve pour faciliter l'information des joueurs et de leurs familles.
- **Ponctualité et pointage :** Afin de garantir le lancement des épreuves à l'heure et de faciliter le travail des Juges-Arbitres (JA), les joueurs doivent impérativement pointer à leur arrivée. En cas d'imprévu ou de léger retard, il est obligatoire de prévenir l'organisation par téléphone.

Contacts principaux : Sébastien Cendrier (06 87 26 35 03) — Stéphane Ollivier (06 71 26 89 74).
(Les numéros des responsables d'autres épreuves seront communiqués au fil de la saison).

- **Finales simultanées :** Pour certaines compétitions (*ex : Finales par Classement, Championnats d'Eure-et-Loir*), les JA regrouperont le lancement de toutes les finales en même temps. Les horaires précis de début ne seront calculés qu'après la clôture des inscriptions. Les fiches d'épreuves n'affichent donc qu'un horaire estimatif de début.

3. Fourniture des balles

- Le Comité fournit des balles 3 étoiles pour plusieurs épreuves (cette précision figure explicitement sur la présentation de l'épreuve concernée).
- **Exception :** Pour le Critérium Fédéral Départemental, les balles doivent être apportées par les joueurs eux-mêmes. **Merci de le rappeler à tous vos joueurs, notamment les jeunes !**

4. Outils collaboratifs et ententes



Co-voiturage : Pour encourager les déplacements partagés, un fichier collaboratif est mis à disposition : [Consulter le tableau de co-voiturage.](#)



Ententes d'équipes : Pour faciliter la constitution d'équipes sur les compétitions par équipes, un lien permanent est ouvert aux clubs : [Accéder au tableau des ententes.](#)

2. CHAMPIONNAT PAR EQUIPES ADULTES (vendredi soir) – Epreuve coefficient 1Co-voiturage : [LIEN](#)

Ouvert aux : Joueurs/Joueuses né(e) s en **2017 et avant**, licencié(e)s « dirigeant » ou « « compétition », en conformité avec la certification médicale

Dates de la compétition :

1 ^{ère} phase		2 ^e phase	
1 ^{ère} journée	25 septembre 2026	1 ^{ère} journée	15 janvier 2027
2 ^e journée	02 octobre 2026	2 ^e journée	22 janvier 2027
3 ^e journée	16 octobre 2026	3 ^e journée	05 février 2027
4 ^e journée	06 novembre 2026	4 ^e journée	12 mars 2027
5 ^e journée	20 novembre 2026	5 ^e journée	09 avril 2027
6 ^e journée	04 décembre 2026	6 ^e journée	21 mai 2027
7 ^e journée	11 décembre 2026	7 ^e journée	28 mai 2027

Titres D1, D2, D3 et D4 : **samedi 12 juin 2027 (lieu à déterminer)**

Prix de l'inscription d'une équipe :

Pré-régionale, D1, D2 et D3 = **90,00 €**
 D4 (3 joueurs) : (2 joueurs à 600 pts et un à 800 pts maxi : cf article 3.2) = **70,00 €**
 1^{ère} division Dames (3 joueuses) : **gratuit**
 Rajout équipe supplémentaire en 2^e phase : D3 : **45 €** / D4 : **35 €**

Date limite d'envoi des inscriptions :

1^{ère} phase : PR, D1, D2, D3 et D4 : **vendredi 11 septembre 2026 à 23h59**

2^{ème} phase : D3 et D4 supplémentaires : **lundi 28 décembre 2026 à 23h59**

Responsable(s) de la compétition :

Florent ROBINET – 06 78 64 81 70 robinet.florent@gmail.com

Secrétariat du Comité – 06 45 36 41 41 28ttcomite@gmail.com

Ce document résume les règles spécifiques au championnat départemental d'Eure-et-Loir, de la 4^e division à la pré-régionale. Les règles non mentionnées ici sont celles des règlements fédéraux.

Article 1 : Organisation générale

- Le championnat est sous la responsabilité du Comité d'Eure et Loir de Tennis de Table.
- Lieux et horaires : Les rencontres se déroulent le vendredi à 20h30. Les clubs doivent ouvrir leur salle et accueillir les équipes adverses à partir de 20h00.
- NOUVEAUTE SAISON 2026-2027 :** De la PR jusqu'à la plus basse division, les associations peuvent, après accord écrit entre les 2 parties **et avec accord de la commission sportive départementale**, **avancer** leurs rencontres. *Le **report** de rencontre est exceptionnel et du seul ressort de la commission sportive compétente (Règlements Sportifs de la FFTT, article II.116 p 47).*
- Feuille de rencontre : Les capitaines d'équipe doivent vérifier l'exactitude des informations et des licences sur la feuille de rencontre avant le début de celle-ci.

Article 2 : Divisions, composition des équipes et qualification des joueurs

Division	Nombre de poules	Nombre de joueurs par équipe	Remarque
PR	1	4	
D1	2	4	
D2	4	4	
D3	« x »	4	
D4	« x »	3	Classements spécifiques des joueurs : - Maximum un joueur à 800 points. - Les autres joueurs à 600 points maximum. - Une équipe de 2 joueurs est déclarée forfait.
D1 féminines	1 (si 4 équipes min.)	4	Si moins de 4 équipes, elles sont intégrées en 3 ^{ème} division masculine. Pour monter en Régionale, l'équipe doit être exclusivement féminine et avoir participé aux 7 journées de la 1 ^{ère} et 2 ^{ème} phases.

Joueurs qualifiés pour participer au championnat sénior :

- Joueurs mutés :** pour la saison 2026-2027, **le nombre de joueurs mutés figurant sur la feuille de rencontre n'est pas limité** (article II.610 des règlements généraux de la FFTT, rubrique « règlements administratifs »).
- Féminines :** elles peuvent participer au championnat masculin si leur classement est suffisant pour la division concernée. Elles peuvent également jouer en championnat féminin et masculin la même journée, à condition que les rencontres n'aient pas lieu à la même date calendaire.
- Jeunes :** les jeunes (benjamins à juniors) peuvent participer aux compétitions seniors. Seuls les poussins ne peuvent pas jouer en junior ou senior.

- **Handisport :** Lorsqu'il l'estime justifié, l'arbitre peut, à titre exceptionnel pour l'exécution du service, autoriser un joueur, en raison d'une incapacité physique avérée, à déroger à un ou plusieurs points de la réglementation relative au service. Lorsqu'un ou deux joueurs en fauteuil suite à une incapacité physique forment une paire de double, le serveur effectue d'abord un service, ensuite le receveur effectue un renvoi mais après cela chaque joueur de la paire peut effectuer un renvoi. Toutefois le pied du joueur debout et aucune partie du fauteuil d'un joueur ne peuvent dépasser l'extension imaginaire de la ligne centrale de la table. Lorsque cela se produit, l'arbitre doit accorder un point à la paire opposée.

Article 3 : Equipe incomplète

Une équipe de **4 joueurs peut compter un joueur absent (PR, D1, D2, D3 et D1 féminines)**. Une amende est cependant posée (cf fin de règlement).

Une équipe de **3 joueurs (D4) doit nécessairement être complète** (aucun joueur absent toléré).

Il faut considérer comme joueur absent, soit l'absence d'un nom sur la feuille de rencontre, soit l'absence effective d'un joueur inscrit sur la feuille de rencontre à l'appel de toutes ses parties (règlements sportifs de la FFTT, article II.603).

Un capitaine a le droit de comprendre dans sa liste, à ses risques et périls, des joueurs absents au moment même du tirage au sort. Après remise au juge-arbitre de cette feuille de composition d'équipe signée, seul le juge-arbitre peut autoriser une modification dans le but de corriger une erreur (règlements sportifs de la FFTT, article II.106).

Article 4 : Déroulement des rencontres

- Règle générale : de la Pré-Régionale à la D4, toutes les parties doivent être jouées = pas d'arrêt au score acquis.
- Feuille de rencontre : l'ordre des parties doit être suivi.
 - Pour les équipes de 4 joueurs (PR à D3) : 18 parties. Ordre : A/W – B/X – C/Y – D/Z – A/X – B/W – D/Y – C/Z – Double 1 – Double 2 – D/W – C/X – A/Z – B/Y – C/W – D/X – A/Y – B/Z.
 - Pour les équipes de 3 joueurs (D4) : 10 parties. Ordre : A/X – B/Y – C/Z – B/X – Double – A/Z – C/Y – B/Z – C/X – A/Y. Un 4e joueur non-joueur de simple peut faire le double.
- **Décompte des points-parties :** Un point par partie gagnée (y compris en cas de forfait de l'adversaire). Si un joueur abandonne en cours de partie (quel que soit le motif) ou refuse de disputer une partie, **il marque 0 point pour cette partie ainsi que pour toutes ses parties suivantes (simples et double)**. Il ne peut plus prendre part à la rencontre. L'attribution des points-parties pour ses coéquipiers s'effectue selon les règles habituelles, et l'équipe conserve l'ensemble des points partie accumulés par l'ensemble des joueurs de l'équipe (y compris le joueur avant son abandon).
- **Décompte des points-rencontre :** 3 points à l'équipe gagnante / 2 points en cas d'égalité / 1 point à l'équipe perdante / 0 point à l'équipe ayant perdu par FORFAIT ou PENALITE.
- **Juge-arbitre (JA) :** le Comité ne désignant pas de JA officiel en championnat départemental, le rôle de JA est confié dans l'ordre :
 - à un JA officiel présent dans la salle, dans l'ordre de l'échelon le plus élevé vers le moins élevé
 - ou à un licencié accompagnateur de l'équipe visiteuse
 - si l'équipe visiteuse ne peut présenter personne pour officier, l'équipe qui reçoit doit assurer ce rôle
 - à défaut, c'est le capitaine - joueur ou non - de l'équipe visiteuse qui tient cette fonction

Article 5 : Licence, brûlage et non-participation à une journée de championnat (exempt ou forfait)

- **Licence :** la compétition est réservée aux licenciés « dirigeant » ou « compétition » dont la licence porte la mention « en règle avec la certification médicale ». Chaque joueur doit présenter un

document officiel valide (attestation de licence PDF, accès à la base de données FFTT, application Smart Ping) pour attester de l'exactitude de sa licenciation.

Si la mention « sans pratique sportive » figure sur le document présenté, le joueur **doit fournir un certificat médical indépendant en cours de validité**, avec la mention « en compétition », **datant de moins d'un an pour les majeurs, et de moins de six mois pour les mineurs**. S'il ne peut pas justifier de sa licenciation et de sa situation vis-à-vis de la certification médicale, il n'est pas autorisé à jouer.

Les personnes présentes sur « le banc » situé à proximité de l'aire de jeu, doivent être titulaires d'une licence **loisir, compétition ou dirigeant** (article II.606 des règlements généraux de la FFTT). Les autres types de licence ne sont pas acceptés.

- **Brûlage :**

- Un joueur ne peut participer qu'à une seule rencontre par journée de championnat. Lorsqu'un joueur participe à plus d'une rencontre au titre d'une même journée de championnat pour des équipes différentes d'une même association, la première participation dans l'ordre chronologique est admise, les autres sont à retirer avec toutes les conséquences qui en découlent.
- Un joueur ayant disputé deux rencontres dans une équipe ou dans des équipes différentes de son club ne peut plus jouer dans une équipe de numéro supérieur pour le reste de la phase.
- Lors de la deuxième journée, une équipe ne peut pas comporter plus d'un joueur ayant participé à la première journée dans une équipe de numéro inférieur.
- Si deux équipes d'un même club sont dans la même poule, un joueur ne peut pas jouer pour les deux équipes au cours de la phase.
- Le brûlage est remis à zéro à la fin de chaque phase.

- **Non-participation à une journée de championnat :**

Lorsqu'une équipe d'une association est exempte d'une journée de championnat ou bénéficie d'un forfait, l'association envoie une feuille de rencontre en respectant le règlement de l'échelon concerné dans les délais prévus. Les joueurs figurant sur la feuille de rencontre sont alors considérés comme ayant participé à cette journée.

Lorsqu'une équipe d'une association déclare forfait **lors de la première journée d'une phase de championnat, ne peuvent participer à la deuxième journée dans cette équipe que des joueurs n'ayant pas participé à la première journée de championnat dans une autre équipe de l'association.**

Lorsqu'une équipe d'une association déclare forfait pour une autre journée de championnat, les joueurs ayant disputé la journée précédente au titre de cette équipe ne peuvent pas jouer dans une équipe de numéro supérieur pour cette journée.

Article 6 : Classement des équipes dans une poule et nombre de montées/descentes

6.1 Classement des équipes dans une poule

Le classement dans une poule est établi dans l'ordre décroissant du **nombre de points-rencontre**.

Les équipes à égalité sont départagées suivant le quotient des points parties gagnés / points parties perdues (**départage général**).

Chaque fois qu'une ou plusieurs équipes ne peuvent pas être classées, il convient de recommencer la procédure du départage, décrite ci-après de manière chronologique, pour celles restant encore à égalité :

1. En cas d'égalité persistante, les équipes sont départagées en faisant le total de leurs points rencontres sur les rencontres disputées **entre elles**.
2. En cas d'égalité persistante, les équipes sont départagées suivant le quotient des points-parties gagnées / points-parties perdues sur les rencontres disputées **entre elles**.
3. En cas d'égalité persistante, les équipes sont départagées suivant le quotient des manches gagnées / manches perdues sur les rencontres disputées **entre elles**.
4. En cas d'égalité persistante, les équipes sont départagées suivant le quotient des points-manches gagnées / points-manches perdues sur les rencontres disputées **entre elles**.
5. Si l'égalité persiste, il sera procédé à un tirage au sort.

6. Une équipe battue par forfait ou pénalité sera considéré comme battue par le total des parties prévues pour la rencontre à 0, chaque partie étant comptée comme perdue par trois manches à 0, et 11-0 à chaque manche.

6.2 Nombre de montées et descentes

→ Principes généraux

Toute association accédant à une division supérieure est tenue de s'informer des conditions de participation et d'en accepter les termes dans leur intégralité.

Le championnat est organisé de telle manière qu'au moins le premier de chaque poule d'une division donnée a le droit de postuler à la montée en division supérieure (sauf si l'accession se détermine lors d'une journée des titres ou lors d'un barrage).

Le nombre de montées de la plus haute division d'un échelon à la plus basse division de l'échelon supérieur est fixé par la commission sportive de l'échelon supérieur.

Les descentes sont fonction des descentes de la division supérieure.

La dernière équipe de chaque poule descend automatiquement et ne peut pas être repêchée quelle que soit la division.

Impossibilité de monter ou désistement

Une équipe désignée pour descendre dans une division inférieure ne peut être remplacée dans la division dans laquelle elle évoluait par une équipe de la même association désignée pour y monter.

Lorsqu'une équipe désignée pour la montée ne peut y accéder se désiste ou ne se réengage pas (désistement) :

- elle est remplacée, sauf dispositions particulières, par l'équipe classée immédiatement après cette équipe à l'issue de la phase considérée (dans la poule s'il n'y a pas de phase finale, ou dans le classement général du tableau final complet dans le cas contraire). Si cette équipe ne peut accéder à la division supérieure pour quelque motif que ce soit, la place laissée libre reste à la disposition de la commission sportive compétente ;
- elle est admise à disputer le titre de sa division, si elle est qualifiée pour le faire.

Lorsqu'une équipe se désiste deux fois consécutivement pour jouer dans une division à laquelle elle devait accéder, elle est rétrogradée d'une division.

Une association ayant une équipe qui ne se réengage pas dans une division pour une phase ou qui se retire avant la première journée ne peut pas avoir une équipe accédant à cette division à l'issue de cette phase et à l'issue de la phase suivante.

→ Nombre de montées et descentes, à l'issue de chaque phase (aller et retour)

** En Pré Régionale* : à la fin de chaque phase, les équipes classées 1^{ère} et 2^e de la poule unique montent en Régionale 3. **ATTENTION** : pour accéder au niveau régional, il faut que l'équipe soit en conformité avec tous les articles du règlement du championnat par équipes régional.

** En D1, D2 et D3* : L'équipe finissant 1^{ère} de chaque poule monte dans la division supérieure. Mais toutes les équipes qui finissent dernières (8^{ème} dans la poule) redescendent dans la division inférieure et ne peuvent pas être repêchées.

Concernant les descentes de D3, l'équipe classée dernière de sa poule peut choisir de descendre en D4 (en se conformant alors aux règlements relatifs à cette division, notamment le fait que l'équipe n'est plus formée que de 3 joueurs avec des classements bornés) mais elle peut choisir de rester en D3 pour la phase retour.

** En D4* : Concernant les montées, l'équipe classée 1^{ère} de sa poule de D4 peut choisir de monter en D3, en se conformant alors aux règlements relatifs à cette division, notamment le fait que l'équipe doit être formée de 4 joueurs. A contrario, l'équipe classée 1^{ère} de sa poule de D4 pourra choisir de rester en D4 pour la phase retour.

Si une ou plusieurs équipes classées 1^{ères} de leur poule choisissent de ne pas monter en D3, la proposition est alors faite aux équipes classées 2^e, prises dans l'ordre du départage selon les règles énoncées ci-dessus. Chaque équipe sollicitée aura à son tour le choix d'accepter ou de refuser cette montée en D3.

Article 7 : Titres et barrages

- Règle spéciale : Les rencontres de titres et de barrages s'arrêtent au score acquis.

- **Départage spécial** : En cas d'égalité sur une rencontre de titres ou de barrages, les équipes sont départagées par :
 1. Quotient des manches gagnées/perdus.
 2. Quotient des points gagnés/perdus.
 3. L'équipe du joueur le plus jeune l'emporte.
- **Règle de brûlage des titres** : La règle classique de brûlage s'applique. Un remplaçant n'ayant pas joué dans l'équipe peut participer s'il n'est pas "brûlé" et s'il a un classement inférieur ou égal au joueur **ayant le plus bas classement dans l'équipe.**

7.1 Titres

En PR : le titre est attribué au vainqueur de la poule en phase retour
 En D1 : les 1ers de chaque poule en phase retour disputent la journée des titres
 En D2 : les 1ers de chaque poule en phase retour disputent la journée des titres
 En D3 : les 1ers de chaque poule en phase retour disputent la journée des titres
 En D4 : les 1ers de chaque poule en phase retour disputent la journée des titres

7.2 Barrages

Le barrage se déterminera de la façon suivante pour les 1ers de poules qui seront classés de 1 à x (x étant le nombre de poules) et départagés en fonction des règlements sportifs fédéraux (Article 8) :

- En faisant le quotient des points rencontres **par le nombre de rencontres**,
- Si l'égalité persiste, par le quotient des points parties gagnés par les points parties perdus,
- Si l'égalité persiste, en faisant le quotient des manches gagnées par les manches perdues,
- Si l'égalité persiste, en faisant le quotient des points jeu gagné par les points jeu perdu,
- Si l'égalité persiste, la commission sportive compétente effectue un tirage au sort.

Les équipes seront positionnées dans un tableau en fonction de leur classement de 1 à x.

Pour les divisions jusqu'à 4 équipes au 1^{er} tour :

Pour les ½ finales : Rencontre A : 1 contre 4 Rencontre B : 2 contre 3

Pour la finale : Le vainqueur rencontre A contre le vainqueur rencontre B

Pour les divisions jusqu'à 8 équipes au 1^{er} tour :

Pour les ¼ finales : Rencontre A : 1 contre 8 / Rencontre B : 5 contre 4 / Rencontre C : 3 contre 6 / Rencontre D : 7 contre 2

Pour les ½ finales : Rencontre E : Le vainqueur rencontre A contre le vainqueur rencontre B

Match F : Le vainqueur rencontre C contre le vainqueur rencontre D

Pour la finale : Le vainqueur rencontre E contre le vainqueur rencontre F

Article 8 : Sanctions (retards et forfaits)

- **Retard** : une équipe en retard de plus de 30 minutes (ou 1h si elle a prévenu) peut être déclarée forfait par l'équipe adverse. L'équipe à domicile n'a pas de délai de grâce. Un joueur en retard, absent à l'appel de son nom, perd la partie en cours, mais peut jouer les suivantes.

Toutes les réserves pour retard font l'objet d'une enquête de la commission sportive compétente. Si les raisons invoquées ne sont pas reconnues valables des sanctions sont appliquées.

- **Forfait simple** :
 - À domicile : Amende et remboursement des frais de déplacement à l'équipe adverse si elle s'est réellement déplacée.
 - À l'extérieur : Amende. Si c'est la rencontre aller, le match retour se joue sur les tables de l'équipe fautive. Si c'est le match retour, l'équipe fautive rembourse les frais de déplacement de l'aller de l'équipe adverse qui s'était déplacée
 - Forfait de dernière journée : Un forfait est considéré comme forfait au cours de la dernière journée de championnat d'une phase si, après ce forfait, l'équipe ne doit plus disputer de

rencontre pour la phase en cours (excepté titres lorsque l'accession est acquise et repêchages). Si ce forfait correspond à la dernière rencontre d'une poule, les résultats vis-à-vis des autres équipes de la poule sont conservés. Lorsqu'une équipe est exempte lors de la dernière rencontre d'une poule, un forfait lors de la rencontre précédente est un forfait simple. Si ce forfait est le deuxième forfait de la saison, il y a lieu d'appliquer les règles du forfait général et les règles du forfait au cours de la dernière journée de championnat pour les résultats de l'équipe au cours de la phase. Le forfait au cours de la dernière journée de championnat de la phase entraîne la sanction suivante : **application de la pénalité financière d'un forfait simple (frais de déplacement aller et retour) et rétrogradation de l'équipe de deux divisions.**

- **Forfait général** : déclaré après deux forfaits simples. Tous les résultats de l'équipe sont annulés et elle est exclue de la compétition.
- **Forfait lors de la journée des titres** : si la montée est déjà acquise, l'équipe perd sa montée et paie une amende. Si elle n'a pas prévenu, elle rembourse les frais de déplacement de l'équipe adverse.

Article 9 : Réserves et réclamations

- **Réserves** :
 - Doivent être inscrites sur la feuille de match par le juge-arbitre (JA) sous la dictée du capitaine réclamant, en présence du capitaine adverse qui doit signer pour attester avoir été informé. Le JA ne peut refuser d'inscrire une réserve.
 - **Qualification des joueurs** : À inscrire avant ou à l'arrivée des joueurs concernés.
 - **Conditions matérielles** : À inscrire au plus tard après la première partie jouée de chacun des joueurs de l'équipe. Si les conditions changent en cours de rencontre, le JA doit l'indiquer, en précisant la partie et le score au moment où les conditions de jeu ont changé (ex : problème soudain d'éclairage ou fuite d'eau ...).
- **Réclamations** :
 - Doivent être notifiées au JA au moment de l'incident, puis inscrites après la fin de la partie concernée sur la feuille de rencontre, sous la dictée du capitaine réclamant et signée par le capitaine adverse.
 - Doivent être confirmées par courrier recommandé au siège du comité dans les 72 heures, accompagnées d'un chèque de **50 €**. Ce montant est remboursé si la réclamation est jugée fondée.
 - Le JA doit envoyer son rapport à la commission sportive départementale sous 72 heures.

Article 10 : Tenue et discipline

- **Tenue** : La tenue sportive est obligatoire : elle doit être conforme aux textes des règles du jeu de la Fédération. Si nécessaire, il incombe à une équipe de **changer de tenue de telle façon que la couleur soit compatible avec la couleur de la balle qui a été choisie pour la rencontre**. Le juge arbitre et les arbitres sont chargés de faire respecter cette disposition et le juge arbitre peut refuser l'accès à la table à un joueur ne s'y conformant pas. En l'absence du juge arbitre désigné, des réserves concernant la tenue peuvent être déposées.
- **Discipline** : Le JA peut demander l'expulsion de toute personne **licenciée ou non** dont le comportement est incompatible avec l'esprit sportif. La rencontre ne reprend qu'après l'exécution de cette sanction. Si

la sanction n'est pas appliquée, le JA arrête la rencontre sur le résultat acquis à ce moment et transmet lui-même la feuille de rencontre ainsi que son rapport à la commission sportive compétente (article II.123 – Discipline, règlements sportifs fédéraux).

Article 11 : Transmission des résultats et des feuilles de rencontre

- **Résultats sur SPID** : Doivent être saisis au plus tard le **dimanche à 12h00**.
- **Feuilles de rencontre** : Si la saisie SPID n'est pas effectuée, le club recevant doit transmettre la feuille de match originale au Comité. Date limite de réception : **mercredi midi**.
- **Pénalités** : Des pénalités financières sont appliquées en cas de non-transmission du résultat sur SPID ou de la feuille de rencontre dans les délais.
- **Cas de forfait ou d'équipe exempte** : Une feuille de rencontre doit tout de même être établie et envoyée par l'équipe bénéficiant du forfait ou l'équipe exempte, dans les mêmes délais. Des pénalités financières s'appliquent en cas de non-respect.

Article 12 : Raquettes

Les raquettes doivent être bicolores (**une face noire est obligatoire** et ne peut être utilisée, quelle que soit sa couleur, si c'est le bois nu peint) et conformes aux règlements fédéraux concernant les revêtements.

Article 13 : Intempéries

Alerte orange : Ne pas prendre de risques. Prévenir l'équipe adverse et le Comité en cas d'impossibilité de se déplacer. La rencontre doit être rejouée avant la prochaine journée de championnat ; la date est convenue entre les clubs ou imposée par la commission sportive départementale.

Alerte rouge : Aucune rencontre ne doit être disputée. La rencontre doit être rejouée avant la prochaine journée de championnat, selon les mêmes modalités que pour l'alerte orange.

Article 14 : Barème des amendes

- **11 €** : Informations manquantes/erronées (numéro/nom de club, numéro d'équipe, licence joueur), non-saisie des résultats sur SPID avant le dimanche 12h00.
- **16 €** : Équipe incomplète avec ou sans nom de joueur (sauf dernière équipe du club ou club avec une seule équipe), transmission tardive de la feuille de match si non-saisie SPID.
- **25 €** : Forfait simple.
- **55 €** : Forfait dernière journée de phase, forfait général.
- **60 €** : Forfait lors de la journée des titres. Si non-annoncé, remboursement des frais de déplacement de l'équipe adverse (0,30 €/km aller-retour calculé sur Mappy).

3. CHAMPIONNAT D'EURE ET LOIR PAR EQUIPES (samedi 14h) – Epreuve coefficient 0,75Co-voiturage : [LIEN](#)

Ouvert aux : Joueurs/Joueuses né(e) s en **2017 et avant**, licencié(e)s « dirigeant » ou « compétition », en conformité avec la certification médicale

Dates de la compétition :

1 ^{ère} phase		2 ^e phase	
1 ^{ère} journée	Samedi 03 octobre 2026	1 ^{ère} journée	Samedi 23 janvier 2027
2 ^e journée	Samedi 17 octobre 2026	2 ^e journée	Samedi 06 février 2027
3 ^e journée	Samedi 07 novembre 2026	3 ^e journée	Samedi 13 mars 2027
4 ^e journée	Samedi 21 novembre 2026	4 ^e journée	Samedi 10 avril 2027
5 ^e journée	Samedi 05 décembre 2026	5 ^e journée	Samedi 22 mai 2027

Titres dans chacune des divisions : **samedi 12 juin 2027 (lieu à déterminer)**

Prix de l'inscription d'une équipe : 70 €

**Rajout d'une équipe supplémentaire en phase retour :
moitié du prix de la saison complète**

Date limite d'envoi des inscriptions :

1^{ère} phase : **vendredi 18 septembre 2026 à 23h59**

2^{ème} phase : équipes supplémentaires : **vendredi 15 janvier 2027 à 23h59**

Responsable(s) de la compétition :

Julien LHERAULT – 06 74 21 94 97 monsieurlherault@laposte.net

Stéphane OLLIVIER – 06 71 26 89 74 stephane.ollivier2@laposte.net

Secrétariat du Comité – 06 45 36 41 41 comite28tt@wanadoo.fr

CHAMPIONNAT D'EURE ET LOIR PAR EQUIPES - *REGLEMENT 26-27*

Article 1 : Pour la saison 2026-2027, le Comité 28 remet le championnat départemental au calendrier. Il se déroulera **le samedi à 14h (équipes de 4 joueurs, en formule de rencontre à 14 parties comme dans le championnat régional)**. L'objectif est double :

- Permettre aux joueurs **qui ne sont pas disponibles le vendredi soir** de pouvoir évoluer en championnat départemental sur un créneau qui leur conviendra peut-être mieux
- Permettre **aux joueurs motivés de participer à 2 championnats le même WE** (pas de brûlage entre cette épreuve et le championnat classique)

Le championnat du samedi 14h est déconnecté du championnat du vendredi 20h30. **Il n'y a ni montée, ni descente, ni journée des titres en commun entre ces deux championnats.**

Le championnat d'Eure et Loir par équipes n'est pas enregistré sur SPID comme « championnat séniors par équipes ». Le Comité ne peut donc pas lui attribuer le coefficient classique de 1 : il sera par contre de **0,75**.

Article 2 : Organisation des divisions départementales le samedi à 14h

Cet article remplace l'article 3.1 du championnat du vendredi à 20h30.

Le championnat du samedi est organisé en deux phases :

Phase aller : « x » poules de 6 équipes de 4 joueurs.

Phase retour : « x » poules de 6 équipes de 4 joueurs.

Concrètement, lors de l'inscription, les dirigeants de club doivent **donner la composition nominative de leurs équipes**. Ainsi, toutes les équipes inscrites sont classées par ordre de points décroissant (*cumul des quatre joueurs annoncés dans la composition initiale – points de début de 1^{ère} phase*). Les équipes ainsi classées sont prises dans l'ordre de points décroissant, pour former :

- **Soit plusieurs divisions à poule unique**, si de gros écarts de niveau sont constatés (*exemple pour 12 équipes inscrites : poule unique de PR pour les 6 équipes les plus fortes et poule unique de D1 pour les 6 équipes les plus faibles*).
- **Soit une seule division à plusieurs poules**, si les niveaux semblent assez homogènes (*exemple pour 12 équipes inscrites : deux poules de D1*).

Attention :

Un joueur de la composition initiale, indiquée à l'inscription, pourra être remplacé par n'importe quel joueur, si et seulement si son nombre de points ne dépasse pas le nombre de points du joueur remplacé.

Article 3 : Déroulement des rencontres de championnat d'Eure et Loir par équipes

Les rencontres de championnat départemental du samedi se déroulent pour toutes les divisions en disputant toutes les parties, en suivant l'ordre de la feuille de match : **il n'y a donc pas d'arrêt au score acquis.**

Pour les journées des titres, par contre, les rencontres s'arrêtent au score acquis.

Les rencontres se déroulent en 14 parties selon l'ordre établi sur la feuille de rencontre (rappel : toutes les parties sont disputées).

Les joueurs (ses) d'une équipe sont désigné(e)s par les lettres A, B, C, D. Les joueurs (ses) de l'équipe adverse sont désigné(e)s par les lettres W, X, Y, Z.

Les 14 parties se déroulent dans l'ordre suivant :

A/W – B/X – C/Y – D/Z – A/X – B/W – D/Y – C/Z – Double 1 – Double 2 – A/Y – C/W – D/X – B/Z.

Article 4 : Numérotation des équipes du samedi et règles de brûlage

Pour la saison 26-27, les équipes engagées dans le championnat départemental du samedi sont numérotées en parallèle des équipes du championnat classique. **Elles porteront donc des numéros de 1 à x, dans le respect des règles ci-dessous :**

- 1) *Prise en compte du cumul des points classement des 4 joueurs les plus forts annoncés dans l'équipe. **Les numéros d'équipe sont attribués par cumul de points décroissant** (1^{er} cumul le plus élevé = équipe n°1 ; 2^e cumul le plus élevé = équipe n°2 ...)*
- 2) *En cas de cumul des points identique, **prise en compte de l'âge du joueur le plus jeune annoncé dans l'équipe. C'est celle ayant le joueur le plus jeune qui est considérée la plus forte** (donc le numéro attribué à son équipe est le plus petit).*

Toutes les règles de brûlage évoquées dans le championnat du vendredi restent valables :

- Au titre d'une même journée de championnat du samedi, un joueur **ne peut participer qu'à une seule rencontre du samedi** dans une seule équipe de son association.
- Lorsqu'un joueur participe à plus d'une rencontre au titre d'une même journée de championnat pour des équipes différentes d'une même association, **la première participation dans l'ordre chronologique est admise** (ex : si rencontre avancée ...), les autres sont à retirer avec toutes les conséquences qui en découlent.
- Un joueur ayant disputé **deux rencontres d'une même phase** (c'est-à-dire figurant sur la feuille de rencontre), consécutives ou non, au titre d'une même équipe ou d'équipes différentes d'une même association, ne peut plus participer au championnat dans une équipe **dont le numéro est supérieur à cette ou ces équipes** (exemple : un joueur a participé à deux rencontres en équipe 2: il ne peut plus jouer ni en équipe 3, ni en équipe 4 lors de cette phase).
- Dans le cas d'une formule de championnat par équipes à trois ou quatre joueurs, lors de la 2^{ème} journée de la phase, une équipe ne peut **pas comporter plus d'un joueur ayant disputé la 1^{ère} journée de la phase** dans une équipe de numéro inférieur.

Article 5 : Montées, Descentes

Des montées/descentes ne pourront avoir lieu que si plusieurs divisions ont été créées dès la phase aller (cf article 2, cas de gros écarts de niveaux entre les équipes engagées). **Si c'est le cas, l'article 6 du championnat classique du vendredi s'appliquera, avec les restrictions suivantes :**

- Pas de montée ni de descente en rapport avec le championnat du vendredi
- Pas de montée vers la Régionale 3

Article 6 : Barrages et Titres

- Règle spéciale : Les rencontres de titres et de barrages s'arrêtent au score acquis (1^{ère} équipe à 8 points parties).
- Départage spécial : En cas d'égalité sur une rencontre de titres ou de barrages, les équipes sont départagées par :
 - Quotient des manches gagnées/perdus.
 - Quotient des points gagnés/perdus.
 - L'équipe du joueur le plus jeune l'emporte.
- Règle de brûlage des titres : La règle classique de brûlage s'applique. Un remplaçant n'ayant pas joué dans l'équipe peut participer s'il n'est pas "brûlé" et s'il a un classement inférieur ou égal au joueur **ayant le plus bas classement dans l'équipe.**

6.1 Titres

* En cas de **division à poule unique** : la finale se joue entre le vainqueur de la phase aller et le vainqueur de la phase retour. Si la même équipe remporte les deux phases, la finale se jouera entre le 1^{er} et le 2^e de la phase retour.

* En cas de **division à plusieurs poules** : un ou plusieurs tours de barrages seront nécessaires (voir paragraphe ci-dessous)

6.2 Barrages

Le barrage se déterminera de la façon suivante pour les 1ers de poules qui seront classés de 1 à x (x étant le nombre de poules) et départagés en fonction des règlements sportifs fédéraux (Article 8) :

- En faisant le quotient des points rencontres **par le nombre de rencontres**,
- Si l'égalité persiste, par le quotient des points parties gagnés par les points parties perdus,
- Si l'égalité persiste, en faisant le quotient des manches gagnées par les manches perdues,
- Si l'égalité persiste, en faisant le quotient des points jeu gagné par les points jeu perdu,
- Si l'égalité persiste, la commission sportive compétente effectue un tirage au sort.

Les équipes seront positionnées dans un tableau en fonction de leur classement de 1 à x.

Pour les divisions jusqu'à 4 équipes au 1^{er} tour :

Pour les ½ finales : Rencontre A : 1 contre 4 Rencontre B : 2 contre 3

Pour la finale : Le vainqueur rencontre A contre le vainqueur rencontre B

Pour les divisions jusqu'à 8 équipes au 1^{er} tour :

Pour les ¼ finales : Rencontre A : 1 contre 8 / Rencontre B : 5 contre 4 / Rencontre C : 3 contre 6 / Rencontre D : 7 contre 2

Pour les ½ finales : Rencontre E : Le vainqueur rencontre A contre le vainqueur rencontre B

Match F : Le vainqueur rencontre C contre le vainqueur rencontre D

Pour la finale : Le vainqueur rencontre E contre le vainqueur rencontre F

Article 7 : Dates, horaires et leurs modifications éventuelles

Cet article remplace l'article 1 du championnat du vendredi à 20h30.

Toutes les rencontres se jouent le samedi à partir de 14h (début des épreuves). L'ouverture de la salle et l'accueil des équipes visiteuses est assuré à partir de 13h30.

Les associations peuvent, après accord entre les 2 parties **et avec accord de la commission sportive départementale**, avancer leurs rencontres.

Tous les autres articles énoncés pour le championnat du vendredi 20h30 restent valables pour le championnat d'Eure et Loir par équipes (samedi à 14h) :

- décompte des « points partie » et des « points rencontre »
- certificat médical et licences
- participation des féminines, des jeunes et des handisports
- barrages et titres (rappel : pas de mélange avec les équipes du vendredi soir)
 - retard, forfait
 - réserves et réclamations
 - tenue, matériel
 - intempéries
 - transmission des résultats

Annexe aux 2 championnats : « Tableau de correspondance des journées »

Vous trouverez, ci-après, le tableau officiel valable pour la 1ère phase de la saison 2026 / 2027 indiquant la correspondance des journées entre les différentes divisions, sous la responsabilité des commissions sportives nationales, régionales **et départementale 28**.

N° de journée SPID (BRULAGE)	Championnat Pro (A)	Championnat national 1, 2 ou 3	Championnat régional Centre Val de Loire	Championnat départemental 28 du vendredi soir	Championnat d'Eure et Loir par équipes du samedi après-midi
1	22 sept 2026	19 sept 2026	19 et 20 sept 2026	25 sept 2026	
2		03 oct 2026	03 et 04 oct 2026	02 oct 2026	03 oct 2026
3	25 sept 2026	17 oct 2026	17 et 18 oct 2026	16 oct 2026	17 oct 2026
4	29 sept 2026	07 nov 2026	07 et 08 nov 2026	06 nov 2026	07 nov 2026
5	23 oct 2026	21 nov 2026	21 et 22 nov 2026	20 nov 2026	21 nov 2026
6	10 nov 2026	05 déc 2026	05 et 06 déc 2026	04 déc 2026	05 déc 2026
7	22 nov 2026	12 déc 2026	12 et 13 déc 2026	11 déc 2026	
8	24 nov 2026				
9	14 déc 2026				
10					
Pour ne pas être brûlé, un joueur ne peut participer qu'une seule fois par ligne (exception pour les joueurs professionnels participant également au championnat national)					Championnat déconnecté des autres épreuves
ATTENTION au brûlage spécifique entre la journée 1 et la journée 2 : Pour la journée 2, dans une équipe de 4 joueurs, il est interdit de mettre plus de 1 joueur ayant joué dans une équipe de numéro inférieur lors de la journée 1.					

4. INTERCLUBS JEUNES (balles 3* fournies par le Comité) – Epreuve coeff 0,50Co-voiturage : [LIEN](#)Ententes d'équipes : [LIEN](#)

OUVERT AUX

Joueuses et joueurs **en licence « dirigeant » ou « compétition »**, en conformité avec la certification médicale, né(e)s en 2008 et après

DATES DE LA COMPETITION

Départemental : **samedi 13 février 2027** (lieu à déterminer)Finale Régionale : **dimanche 20 juin 2027 (Mer)**

HORAIRES

Pointage à 9h, début à 9h30, fin vers 18h.

Quand les inscriptions seront closes, le Comité renverra un mail détaillant plus précisément les horaires.

PRIX DE L'INSCRIPTION

24 euros par équipe (niveau départemental)
+ 5 euros par équipe engagée à l'échelon régional

DATE LIMITE D'ENVOI DES INSCRIPTIONS

Mercredi 10 février 2026 à 23h59

(Pour le travail préparatoire des JA, même si c'est la composition des équipes le jour de l'épreuve qui est finalement prise en compte : cf article 4)

RESPONSABLES DE LA COMPETITION

Stéphane OLLIVIER - 06 71 26 89 74 - stephane.ollivier2@laposte.net
Secrétariat du Comité - 06 45 36 41 41 - comite28tt@wanadoo.fr

INTERCLUBS JEUNES – **REGLEMENT 2026-2027**

Article 1 : PRINCIPE

Les Interclubs Jeunes sont une compétition organisée pour les clubs affiliés à la FFTT, pour les licenciés « dirigeant » ou « compétition » de catégorie d'âge poussins à juniors.

Article 2 : TABLEAUX

Un tableau mixte existe pour chaque catégorie d'âge suivante :

- **Poussins garçons et filles** (qualification régionale, **sauf si équipe d'entente de clubs**)
- Benjamins garçons et filles (qualification régionale, **sauf si équipe d'entente de clubs**)
- Minimes garçons et filles (qualification régionale, **sauf si équipe d'entente de clubs**)
- Cadets garçons et filles (qualification régionale, **sauf si équipe d'entente de clubs**)
- Juniors garçons et filles (qualification régionale, **sauf si équipe d'entente de clubs**)

Article 3 : COMPOSITION DES EQUIPES

En poussins, chaque équipe est composée de deux joueurs (un seul muté ou étranger).

En benjamins, minimes, cadets et juniors, chaque équipe est composée de 3 joueuses/joueurs et ne peut comporter qu'un muté et un étranger.

Un joueur peut être surclassé dans une catégorie d'âge supérieure, en respectant la règle fédérale suivante : **un poussin ne peut pas participer dans une épreuve ouverte aux juniors.**

Au cours de cette épreuve, un joueur ou une joueuse **ne peut pas jouer dans deux équipes différentes**. Par contre, une équipe peut comporter plus de joueurs, qui tourneront au fur et à mesure de la compétition. Dans ce cas, c'est le cumul des points classement des trois joueurs les mieux classés qui sera pris en compte.

Toutes les équipes doivent être complètes.

S'il manque un joueur, l'équipe est autorisée à jouer mais elle sera forcément déclarée perdante par 3 parties à 0 sur le score de la rencontre (les résultats des parties des joueurs présents seront tout de même remontés sur SPID).

Il n'est pas tenu compte du sexe des joueurs dans la composition des équipes : dans chaque catégorie d'âge, une équipe peut être formée uniquement de garçons, uniquement de filles ou être mixte.

Pour former une équipe, une entente de clubs est autorisée. Cependant, l'équipe d'entente ne pourra alors pas être qualifiée pour les interclubs régionaux.

Article 4 : FORMULE DE LA COMPETITION

* Les équipes sont classées de 1 à x en **additionnant les points classement des 2 meilleurs joueurs (poussins) ou des 3 meilleurs joueurs (benjamins à juniors) présents dans l'équipe le jour de l'épreuve**. Lors d'une rencontre, un joueur de la composition la plus forte peut être remplacé par un autre joueur ayant un nombre de points classement égal ou inférieur au moins bien classé. (*Ex : joueurs à 800, 750, 700 et 650 pts : l'équipe cumule 2250 pts avec ses 3 joueurs les mieux classés ... et le joueur à 650 pts peut remplacer lors d'une rencontre l'un des joueurs à 800, 750 ou 700 pts*).

* Compte-tenu des données (nombre d'équipes inscrites, nombre de tables ...), **les JA et les organisateurs choisiront pour chaque tableau la formule la plus adaptée**, par exemple :

- tableau unique à classement intégral
- poules puis tableau final
- poules initiales puis poules finales

En cas de poule :

1) Les points-rencontres sont attribués de la façon suivante : 2 points à l'équipe gagnante / 1 point à l'équipe perdante / 0 point à l'équipe ayant perdu par FORFAIT ou PENALITE.

2) Si deux ou plusieurs équipes sont à égalité de points-rencontres à l'issue de la poule, elles seront classées par un départage général selon l'ordre suivant :

- 1- le quotient des parties gagnées par les parties perdues.
- 2- le quotient des manches gagnées par les manches perdues.
- 3- le quotient des points gagnés par les points perdus.
- 4- la présence dans l'équipe du plus jeune joueur.

* Quelle que soit la formule choisie, les JA éviteront dans la mesure du possible la rencontre entre équipes d'un même club (ex : tirage au sort par assiette en tableau final)

* En poussins :

Les 2 joueurs d'une équipe poussin sont désignés par A, B. Les 2 joueurs de l'équipe adverse sont désignés par X, Y.

La rencontre se dispute sur une table. L'ordre des parties est A-X / B-Y / A-Y / B-X.

Arrêt de la rencontre au score acquis = 1^{ère} équipe qui remporte 3 parties.

En cas d'égalité des points partie à 2-2 après les quatre simples, un double sera joué pour départager les deux équipes.

* En benjamins, minimes, cadets et juniors :

Les 3 joueurs d'une équipe sont désignés par les lettres A, B et C et les adversaires par X, Y et Z. Le choix sera fait par tirage au sort entre les deux équipes ou alors par désignation par les JA.

L'ordre des parties est le suivant : A-Y / B-X / C-Z / A-X / B-Y.

Arrêt de la rencontre au score acquis = 1^{ère} équipe qui remporte 3 parties.

Pour la saison 2026-2027, l'envoi des résultats sur SPID se fera uniquement sous la forme de "parties seules". Cette nouvelle méthode, bien que ne permettant plus la consultation des feuilles de rencontre, est un gain de temps considérable pour le comité départemental.

Il est important de noter que cette évolution n'aura **aucun impact sur le classement individuel des joueurs** : tous les résultats seront pris en compte comme auparavant.

Article 5 : CHALLENGE DEPARTEMENTAL INTERCLUBS

Un classement des clubs participant à l'épreuve des interclubs sera réalisé, par cumul des points rapportés par chacune des équipes de benjamins à juniors. Le calcul des points dans chaque catégorie sera fait comme suit :

Classement de l'équipe	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e et 6 ^e	7 ^e et 8 ^e	9 ^e et 10 ^e	11 ^e et 12 ^e	13 ^e à 16 ^e
Points challenge	50	40	30	25	22	20	17	15	10

Remarques :

1) Les points ne seront attribués qu'aux équipes participant à la totalité de l'épreuve (= pas d'arrêt avant la fin de la compétition)

2) En cas d'une équipe en entente, les points seront équitablement répartis entre les clubs constituant cette entente.

Article 6 : RECOMPENSES

- * Dans chaque tableau :
 - 1^{er} : coupe au club + médailles aux joueurs
 - 2^e : médailles aux joueurs
 - 3^e : médailles aux joueurs

- * Challenge départemental :
 - 1^{er} : trophée
 - 2^e : coupe

5. COUPE D'EURE ET LOIR JEUNES – Epreuve coefficient 0,50Co-voiturage : [LIEN](#)Ententes d'équipes : [LIEN](#)**OUVERT A**

Tous les licenciés « compétition » de la FFTT, portant la mention « En règle avec la certification médicale », **nés en 2014 ou après** (= F et G des catégories poussins, benjamins et minimes)

DATES ET HORAIRES DE LA COMPETITION

1^{ère} journée : Samedi 20 mars 2027 ; Poules : début des rencontres à 14h

*2^e journée, **pour tous** : Samedi 17 avril 2027, tour final ; début des rencontres à 14h*

PRIX DE L'INSCRIPTION**15** euros par équipe**DATE LIMITE D'ENVOI DES INSCRIPTIONS****Vendredi 12 mars 2027 à 23h59****RESPONSABLES DE LA COMPETITION****Responsables de la compétition :**Stéphane OLLIVIER - 06 71 26 89 74 - stephane.ollivier2@laposte.netSecrétariat du Comité - 06 45 36 41 41 - 28ttcomite@gmail.com**E-Mail: stephane.ollivier2@laposte.net**

COUPE D'EURE ET LOIR JEUNES

REGLEMENT

Article 1 : Organisation

La coupe d'Eure et Loir jeunes est une compétition par équipes de deux joueurs/joueuses, organisée par la commission sportive. Elle est placée sous la responsabilité d'un juge-arbitre désigné par cette commission. Les rencontres se dérouleront sur **deux demi-journées, le samedi après-midi**.

A noter que l'envoi des résultats sur SPID se fera probablement sous la forme de "**parties seules**". Cette nouvelle méthode, bien que ne permettant plus la consultation des feuilles de rencontre, est un gain de temps considérable pour le comité départemental.

Il est important de noter que cette évolution n'aura **aucun impact sur le classement individuel des joueurs** : tous les résultats seront pris en compte comme auparavant.

Article 2 : Les participants

Tous les joueurs licenciés « compétition » du département né(e)s en **2014 et après**, en conformité avec la certification médicale, peuvent composer une équipe pour la « Coupe d'Eure et Loir jeunes ». La présentation de la licence à jour est obligatoire.

Article 3 : La formation des équipes, le remplacement d'un joueur et le forfait d'une équipe

→ **Composition** : Une équipe est composée de deux joueurs (2 garçons, 2 filles ou mixte). Lors de l'inscription, les noms des joueurs doivent être précisés. Une équipe peut également être issue d'une **entente entre deux clubs**.

→ **Points de référence** : Les points classement pris en compte tout au long de l'épreuve sont les **points officiels du début de la 2^{ème} phase** (hors points mensuels).

→ **Surclassement et affectation** :

- Le surclassement dans une catégorie d'âge supérieure est autorisé.
- Chaque joueur/joueuse ne peut participer qu'à **un seul tableau et au sein d'une seule équipe** tout au long de la compétition (1^{ère} et 2^e demi-journées).

→ **Rotation et remplacement** :

- Une équipe peut inscrire plus de deux joueurs qui tourneront au cours de la compétition. Le classement de l'équipe sera déterminé par le cumul des points **des deux joueurs les mieux classés**.
- En cas d'absence ou de forfait d'un joueur lors d'un tour, celui-ci peut être remplacé par un joueur dont le nombre de points classement est **inférieur ou égal à celui du joueur remplacé**.
- Un joueur titulaire forfait lors de la 1^{ère} journée peut réintégrer son équipe lors de la 2^{ème} journée.

→ **Équipes incomplètes et forfaits** :

- Toutes les équipes doivent être complètes. Si une équipe se présente avec un seul joueur, elle est autorisée à jouer ses parties individuelles (remontées sur SPID), mais la rencontre sera déclarée perdante par **forfait sur un score qui dépendra de la formule choisie (3 à 0 si arrêt au score acquis ou 4 à 0 si pas d'arrêt au score acquis)**.
- Une équipe forfait lors de la 1^{ère} journée sera automatiquement déclarée forfait pour la 2^{ème} journée.
- Tout forfait non justifié auprès du responsable de l'épreuve ou du secrétariat du Comité entraînera une amende de 20 €.

→ **Ententes de clubs** :

- L'équipe constituée en entente portera obligatoirement le n°1. Les équipes propres à chaque club seront numérotées à partir du n°2.

Article 4 : Formule de la compétition

→ Tableaux de la compétition

Trois tableaux sont initialement prévus par catégories d'âge :

- **Poussins**
- **Benjamins**
- **Minimes**

Ajustement : En fonction du nombre d'inscrits, le juge-arbitre peut décider de fusionner des tableaux peu fournis. Les récompenses seront néanmoins attribuées selon les catégories initiales.

→ Ordre de tri des équipes

Les équipes sont classées de 1 à n selon le cumul des points classement (début de phase 2) des deux meilleurs joueurs présentés le jour de l'épreuve.

→ Déroulement de la 1^{ère} demi-journée (poules)

- **Points-rencontre** : Victoire = 2 pts | Défaite = 1 pt | Forfait / Pénalité = 0 pt.
- **Départage en cas d'égalité dans la poule** :
 - Quotient des parties gagnées / perdues.
 - Quotient des manches gagnées / perdues.
 - Quotient des points gagnés / perdus.
 - Présence du joueur le plus jeune dans l'équipe.

→ Déroulement de la 2^{ème} demi-journée (tableau final)

Un tableau final est établi pour chaque catégorie d'âge à partir des résultats des poules. Il sera à classement intégral, dans la limite des tables disponibles et des horaires prévus.

→ Format d'une rencontre

Les deux joueurs d'une équipe sont désignés A et B ; ceux de l'équipe adverse X et Y.

- 3) **Ordre des parties** : Simple A-X / Simple B-Y / Simple A-Y / Simple B-X.
- 4) **Fin de rencontre** : Toutes les parties sont jouées (pas d'arrêt au score acquis), sauf contrainte horaire amenant le juge-arbitre à prendre une décision contraire.
- 5) **Double de départage** : En cas d'égalité à **2-2** à l'issue des 4 simples, un **double** est disputé pour désigner l'équipe vainqueur.

Article 5 : Les récompenses

→ **Médailles** destinées aux joueurs des trois premières équipes du classement général de chaque tableau.

→ **Bons d'achat** (d'une valeur de 10 € par joueur, chez Intersport) remis à chaque joueur de l'équipe classée 1^{ère} du classement général de chaque tableau.

Article 6 : Les inscriptions

Le montant des droits d'engagement ainsi que la date limite d'inscription sont précisés sur la page de garde de la compétition.

6. COUPE D'EURE ET LOIR ADULTES (balles 3* fournies par le Comité) – Epreuve coefficient 0,50



Co-voiturage : [LIEN](#)



Ententes d'équipes : [LIEN](#)

OUVERT A

Tous les licenciés « dirigeant » ou « compétition » (F et G, nés **en 2017** et avant), en conformité avec la certification médicale.

DATES ET HORAIRES DE LA COMPETITION

*1^{ère} journée : Vendredi 04 juin 2027 ; Poules : début des rencontres à 20h30
2^e journée, **pour tous** : Vendredi 18 juin 2027, tour final ; début des rencontres à 20h30*

PRIX DE L'INSCRIPTION

26 euros par équipe

DATE LIMITE D'ENVOI DES INSCRIPTIONS

Vendredi 28 mai 2027 à 23h59

RESPONSABLES DE LA COMPETITION

Loïc De PARSCAU – 06 08 03 13 57

E-mail : ldeparscau@orange.fr

Stéphane OLLIVIER – 06 71 26 89 74

E-Mail: stephane.ollivier2@laposte.net

Secrétariat du Comité – 06 45 36 41 41

COUPE D'EURE ET LOIR ADULTES

REGLEMENT

Article 1 : Organisation

La coupe d'Eure et Loir est une compétition par équipes de deux joueurs/joueuses, organisée par la commission sportive. Elle est placée sous la responsabilité d'un juge-arbitre désigné par cette commission. Les rencontres se dérouleront sur 2 journées, **le vendredi soir**.

- **Première journée : vendredi 04 juin (les trois tours de poules).**
- **Deuxième journée, pour tous : vendredi 18 juin (les ¼ de finales, les ½ finales et les finales pour les 2 premiers de poules dans le tableau « final » et idem en tableau « consolante » pour les 3^{ème} et 4^{ème} de poule).**

Pour la saison 2026-2027, l'envoi des résultats sur SPID se fera uniquement sous la forme de **"parties seules"**. Cette nouvelle méthode, bien que ne permettant plus la consultation des feuilles de rencontre, est un gain de temps considérable pour le comité départemental.

Il est important de noter que cette évolution n'aura **aucun impact sur le classement individuel des joueurs** : tous les résultats seront pris en compte comme auparavant.

Article 2 : Les participants

Tous les joueurs licenciés « dirigeant » ou « compétition » du département né(e)s en **2017** et avant, en conformité avec la certification médicale, peuvent composer une équipe pour la « Coupe d'Eure et Loir adultes ». La présentation de la licence à jour est obligatoire.

Les jeunes joueurs ou joueuses, de benjamins à juniors, peuvent participer, sans aucun sur classement, aux épreuves individuelles et par équipes organisées dans les catégories d'âge supérieures à la leur.

A partir de la catégorie benjamins, les jeunes peuvent donc participer à la coupe d'Eure et Loir.

La commission médicale fédérale et la direction technique nationale rappellent néanmoins que :

- le volume de compétition doit être adapté au jeune âge des joueurs ;
- les horaires des épreuves seniors auxquels participent les jeunes joueurs ou joueuses doivent être compatibles avec la nécessité de protection de la santé des sportifs prévu à l'article L231-5 du code du sport.

Les poussins et poussines, quant à eux, ne peuvent pas participer aux épreuves juniors et seniors : il ne leur est donc pas possible de participer à la coupe d'Eure et Loir !

Article 3 : La formation des équipes, le remplacement d'un joueur et le forfait d'une équipe

Une équipe peut être formée de deux garçons, de deux filles ou peut être mixte. Lors de l'inscription, le nom des joueurs de l'équipe devra être précisé. Les points classement pris en compte seront ceux du début de la 2^{ème} phase (= pas les points mensuels).

Chaque joueur (se) ne pourra participer qu'à un seul tableau et une seule et même équipe tout au long des épreuves, les rencontres des différents tableaux se déroulant aux mêmes journées.

Un joueur, forfait lors d'un tour, pourra être remplacé par n'importe quel joueur, si et seulement si son nombre de point ne dépassent pas le nombre de point du joueur remplacé. Le joueur annoncé dans la composition de l'équipe mais forfait sur la 1^{ère} journée pourra réintégrer son équipe lors de la 2^e journée sur présentation d'un certificat médical.

Une équipe forfait la 1^{ère} journée, le sera par conséquent la seconde.

Chaque équipe faisant l'objet d'un « forfait non justifié » auprès du responsable de la coupe ou du secrétariat du Comité, se verra pénalisée par **une amende de 20 €**.

Une équipe peut être formée d'une entente de club. **L'équipe d'entente portera obligatoirement le numéro 1** et ensuite pour chaque club respectif de l'entente, l'équipe suivante aura le numéro 2.

Article 4 : Le déroulement de la compétition

4.1 La répartition des équipes dans les tableaux

Les inscriptions des équipes se font librement : il n'y plus de bornage pré-établi pour les tableaux.

Concrètement, les équipes inscrites sont classées par ordre de points décroissant (*cumul des deux joueurs annoncés dans la composition initiale – points de début de 2^{ème} phase*). Les équipes ainsi classées sont prises **en** bloc de 16 pour former un tableau complet. Cinq tableaux sont envisagés et sont désignés par le nom de bénévoles ayant œuvré pour le tennis de table eurélien :

1. Les équipes classées de 1 à 16 dans le tableau « Jean BENIC »
2. Les équipes classées de 17 à 32 dans le tableau « Jean MAIGNAN »
3. Les équipes classées de 33 à 48 dans le tableau « Michel POCHIC »
4. Les équipes classées de 49 à 64 dans le tableau « Emile COUBAT »
5. Les équipes classées de 65 à 80 dans le tableau « Janine BERTHIER »

ATTENTION : si deux ou plusieurs équipes ont le même nombre de points pour le placement dans les différents tableaux, la priorité sera donnée à l'équipe qui a le plus jeune joueur.

Si le dernier tableau **n'est pas complet à 16 équipes**, une formule sera choisie par les organisateurs afin de faire jouer suffisamment les équipes du dernier tableau, en nous acheminant aussi vers une 2^e soirée de rencontres pour toutes les équipes. **Voici les adaptations :**

→ si 12 à 15 équipes : 4 poules de 3 ou 4 équipes. Les 8 équipes classées 1^{ère} et 2^e de poule basculent en tableau final. Les équipes 3^e et 4^e de poule sont en consolante.

→ si 9 à 11 équipes : 3 poules de 3 ou 4 équipes. Les 6 équipes classées 1^{ère} et 2^e de poule basculent en tableau final. Les équipes 3^e et 4^e de poule sont en consolante.

→ si 6, 7 ou 8 équipes : 2 poules de 3 ou 4 équipes. Les 4 équipes classées 1^{ère} et 2^e de poule basculent en tableau final. Les équipes 3^e et 4^e de poule sont en consolante.

→ si 5 équipes ou moins : une poule unique, seulement le 1^{er} soir (si les rencontres se jouent toutes sur 3 tours de rencontres = poule de 3 ou 4 équipes) ou avec une répartition entre le 1^{er} et le 2^e soirs (si 5 tours de rencontres sont à disputer = poule de 5 équipes).

Si nous avons plus de 80 équipes inscrites, de nouveaux tableaux seront créés pour répondre au nombre total d'équipes inscrites.

Au 28 mai 2027, les tableaux seront ainsi constitués et ne seront plus modifiables (pour une inscription oubliée ou une modification de la composition d'une équipe...).

4.2 La répartition des 16 équipes dans les poules

A l'intérieur du bloc de 16 équipes classées par ordre de points décroissant, les poules de chaque tableau seront constituées de la façon suivante :

	Poule 1	Poule 2	Poule 3	Poule 4
1^{ère}	Equipe n° 1	Equipe n° 2	Equipe n°3	Equipe n° 4
2^{ème}	Tirage au sort d'une équipe entre n°5 et n°8 dans chaque poule			
3^{ème}	Tirage au sort d'une équipe entre n°9 et n°12 dans chaque poule			
4^{ème}	Tirage au sort d'une équipe entre n°13 et n°16 dans chaque poule			

Dans la mesure du possible, les organisateurs éviteront que deux équipes d'un même club ne soient dans la même poule.

Dans chaque tableau, 4 poules de 4 équipes sont formées, les deux premières étant qualifiées pour disputer le tableau « final » à élimination directe (1/4 de finale puis ½ finale puis finale), les 3^{ème} et 4^{ème} de poule pour le tableau « consolante » à élimination directe (1/4 de finale puis ½ finale puis finale). Un classement intégral sera donc effectué.

L'attribution des points rencontre :

En poule, l'attribution des points rencontre se fait de la façon suivante :

- 2 points pour une équipe victorieuse
- 1 point pour une équipe perdante, mais ayant disputé la rencontre dans le respect des règles de composition
- 0 point pour une équipe forfait ou n'ayant pas présenté une composition réglementaire. Dans ce cas, l'équipe perd sur le score de 3 parties à 0, avec 11-00 à chaque manche.

Si deux ou plusieurs équipes **sont à égalité** de points rencontre, à l'issue des poules, elles seront classées par **un départage général** selon l'ordre suivant :

- 1- le quotient des parties gagnées par les parties perdues.
- 2- le quotient des manches gagnées par les manches perdues.
- 3- le quotient des points gagnés par les points perdus.
- 4- la présence dans l'équipe du plus jeune joueur.

4.3 Le placement dans le tableau « final » à classement intégral

Les deux équipes sortant de poule sont placées dans le tableau de la façon suivante :

- L'équipe vainqueur de la poule 1 à la place 1
- L'équipe vainqueur de la poule 2 à la place 8
- L'équipe vainqueur des poules 3 et 4 par tirage au sort pour les places 4 ou 5
- Les équipes classées 2^{ème} de poule par tirage au sort dans les places 2, 3, 6 et 7, dans la moitié de tableau opposée à leur 1^{er} de poule respectif.

4.4 Le placement dans le tableau « consolante » à classement intégral

Les deux dernières équipes de poule sont placées dans le tableau de la façon suivante :

- L'équipe 3^{ème} de la poule 1 à la place 1
- L'équipe 3^{ème} de la poule 2 à la place 8
- L'équipe 3^{ème} des poules 3 et 4 par tirage au sort pour les places 4 ou 5
- Les équipes classées 4^{ème} de poule par tirage au sort dans les places 2, 3, 6 et 7, dans la moitié de tableau opposée à leur 3^{ème} de poule respectif.

4.5 Le déroulement d'une rencontre

Dans les poules **ou les tableaux à élimination directe**, **une rencontre s'arrêtera au score acquis** (1^{ère} équipe qui remporte trois parties).

Les joueurs seront désignés par les lettres **A et B** d'une part, et **X et Y** d'autre part.
Les parties seront disputées dans l'ordre suivant :

[A contre X] - [B contre Y] - [Double : AB contre XY] - [A contre Y] - [B contre X]

Chaque partie se déroulera en 3 manches gagnantes de 11 points.

Article 5 : Les récompenses

1^{er} : coupe pour chaque joueur

2^e : coupe pour chaque joueur

3^e : coupe pour chaque joueur

Article 6 : Les inscriptions

Le montant des inscriptions est fixé à **26 euros par équipe** et la date limite est fixée au **Vendredi 28 mai 2027 dernier délai.**

Les bordereaux d'inscriptions devront parvenir au Comité impérativement avant la date limite d'inscription.

7. COUPE MIXTE DÉPARTEMENTALE (balles 3* fournies par le Comité)

– Epreuve coefficient 0,50



Co-voiturage : [LIEN](#)



Ententes d'équipes : [LIEN](#)

OUVERT

Aux licenciés « dirigeant », « compétition » et « loisir », tous en conformité avec la certification médicale, à partir de la catégorie d'âge « benjamin 1^{ère} année » (année de naissance : **2017 ou avant**).

Une licence loisir basculera en « compétition » **seulement si le partenaire** a une licence « compétition »)

DATES DE LA COMPETITION

Dimanche 28 février 2027. Pointage 13h30, début 14h

Finale Régionale : Dimanche 02 mai 2027

PRIX DE L'INSCRIPTION

10 euros par équipe

DATE LIMITE D'ENVOI DES INSCRIPTIONS

Vendredi 19 février 2027 à 23h59

RESPONSABLE DE LA COMPETITION

Loïc DE PARSCAU - 06 08 03 13 57- ldeparscau@orange.fr
Secrétariat du Comité - 06 45 36 41 41 - comite28tt@wanadoo.fr

COUPE MIXTE DÉPARTEMENTALE - **RÈGLEMENT 2026-2027**

Article 1 : PRESENTATION GENERALE

La Coupe Mixte est une compétition destinée à des joueuses et joueurs de tous les âges **EXCEPTES LES POUSSINS ET POUSSINES** (cf. article 2), qui se déroule sur un tour (cf. article 3).

GRUPE 1 : LICENCES COMPÉTITION ET DIRIGEANT

- Tableau 1 : 1000 à 1599 points
- Tableau 2 : 1600 à 1999 points
- Tableau 3 : 2000 à 2399 points
- Tableau 4 : au moins 2400 points

GRUPE 2 : LICENCES LOISIR

- Tableau 5 : pour toutes les équipes avec licences LOISIR

Article 2 : COMPOSITION DES ÉQUIPES

Chaque équipe devra être composée **d'un joueur et d'une joueuse**, à partir de la catégorie d'âge benjamin 1^{ère} année, c'est-à-dire pour les **personnes nées en 2017 ou avant**. Chaque équipe sera composée de 2 personnes d'un même club ou de clubs différents.

Si une personne en licence LOISIR est inscrite avec une personne en licence COMPÉTITION OU DIRIGEANT, l'équipe participera au tableau correspondant du groupe 1, et **sa licence basculera automatiquement en COMPÉTITION** (cf. article 7).

Si deux licenciés loisir forment une équipe, alors ils participeront dans le groupe 2, tableau 5.

Chaque équipe devra s'acquitter d'un **droit d'engagement**, imputé sur le compte-club. En cas d'entente, bien évidemment le droit d'engagement sera partagé entre les 2 clubs associés pour l'occasion.

Article 3 : DÉROULEMENT DE LA COMPÉTITION

Cette compétition faisant partie intégrante des *Compétitions Départementales*, elle sera dirigée par un juge-arbitre désigné par la Commission Départementale d'Arbitrage.

Chaque partie se déroulera au meilleur des 5 manches de 11 points.

Dans chaque rencontre, les parties se joueront selon l'ordre suivant : **A-X / B-Y / Double / A-Y / B-X**. **Chaque rencontre s'arrêtera au score acquis**, dès qu'une équipe aura gagné 3 parties la rencontre sera terminée. Toute partie commencée devra aller à son terme.

Formule pour chaque tableau

En fonction du nombre d'équipes engagées dans chaque tableau, et en fonction du nombre de tables disponibles, le JA, en accord avec un membre de la Commission Sportive, choisira la formule la plus adaptée pour chaque tableau. L'objectif sera de faire jouer au maximum, dans le respect des horaires prévus. Il pourra, par exemple, fusionner deux tableaux si le nombre d'équipes inscrites est insuffisant dans chacun d'entre eux. Les modifications décidées par le JA, prises au profit des équipes engagées, seront sans appel.

Exemples de formules :

- Poules de 3 équipes puis tableau final, soit à classement intégral complet soit à classement intégral partiel (ex : classement intégral effectué à partir des ½ finales. Les équipes éliminées avant seront classées en fonction du tour auquel elles auront perdu et en fonction du classement des équipes qui les auront éliminées).
- Poule unique = formule « top », sans tableau final.

- *Uniquement un tableau final, soit à classement intégral complet soit à classement intégral **partiel** (ex : classement intégral effectué à partir des ½ finales. Les équipes éliminées avant seront classées en fonction du tour auquel elles auront perdu et en fonction du classement des équipes qui les auront éliminées).*

Groupe 1 (licences compétition et dirigeant) :

Quelle que soit la formule, les paires seront placées en fonction du cumul des points classement **de la seconde phase (et non du mensuel)** des 2 partenaires. Dans la mesure du possible, deux équipes d'une même association ne seront pas dans la même poule (*sinon elles se joueront dès leur première rencontre*) ou se rencontreront le plus tard possible dans le cas d'un tableau final (*tirage au sort par assiette*).

Groupe 2 (licences loisir) :

Quelle que soit la formule, les paires seront placées par un tirage au sort intégral effectué par le responsable de la compétition. Dans la mesure du possible, deux équipes d'une même association ne seront pas dans la même poule (*sinon elles se joueront dès leur première rencontre*) ou se rencontreront le plus tard possible dans le cas d'un tableau final (*tirage au sort par assiette*).

Article 4 : QUALIFICATION POUR L'ÉCHELON RÉGIONAL

L'échelon départemental est qualificatif pour l'échelon régional. C'est la Ligue « Centre Val de Loire » qui décide du nombre d'équipes qualifiées dans chaque tableau.

Article 5 : RETARD ET ABSENCE

Une équipe prévenant de son retard *avant le début de sa première rencontre* pourra arriver avec un retard maximum de 15 minutes et faire toutes les rencontres de sa poule.

Les équipes participant à cette compétition encourent une sanction financière de **20 euros** par équipe en cas d'absence injustifiée.

Article 6 : LIEU, DATE et HORAIRE DES RENCONTRES

La compétition se déroulera dans la salle indiquée sur la convocation.

La salle sera ouverte à partir de 13h30 pour l'accueil des participants. Le pointage se fera à partir de 13h30 et la compétition **démarrera à 14h**.

En fonction du nombre d'équipes inscrites par catégorie, les organisateurs se verront le droit d'aménager les horaires et en informeront les participants en temps voulu.

Article 7 : REMONTEE DES RESULTATS

Tous les résultats des tableaux du groupe 1 (compétition) remonteront sur SPID, ce qui ne sera pas le cas des résultats du groupe 2 (loisir).

Article 8 : RÉCOMPENSES

Dans chaque tableau seront récompensés les :

1^{er} : coupe pour l'équipe + médailles aux coéquipiers

2^e : médailles aux coéquipiers, si le nombre d'équipes est supérieur à 4

3^e : médailles aux coéquipiers, si le nombre d'équipes est supérieur à 8

8. DEFI MIXTE A TROIS – Epreuve coefficient 0,50



Co-voiturage : [LIEN](#)



Ententes d'équipes : [LIEN](#)

OUVERT A

Tous les licenciés « dirigeant » ou « compétition » de la FFTT, portant la mention « En règle avec la certification médicale », **nés en 2017 ou avant** (= les poussines et poussins ne peuvent pas y participer)

Dates de la compétition :

1 ^{ère} phase		2 ^e phase	
1 ^{ère} journée	Vendr 27 novembre 2026	1 ^{ère} journée	Vendr 19 mars 2027
2 ^e journée	Vendr 08 janvier 2027	2 ^e journée	Vendr 26 mars 2027
3 ^e journée	Vendr 12 février 2027	3 ^e journée	Vendr 16 avril 2027

Titres départementaux : samedi 12 juin 2027 (lieu à déterminer)

Prix de l'inscription d'une équipe : 25 €

Rajout d'une équipe en phase retour : 12,50 €

Date limite d'envoi des inscriptions :

1^{ère} phase : **mardi 10 novembre 2026 à 23h59**

2^{ème} phase : pour les modifications (retrait ou rajout) : **jeudi 18 février 2027 à 23h59**

Responsables de la compétition :

Stéphane OLLIVIER - 06 71 26 89 74 - stephane.ollivier2@laposte.net

Secrétariat du Comité - 06 45 36 41 41 - 28ttcomite@gmail.com

DEFI MIXTE A TROIS - SAISON 2026 / 2027

Le "Défi Mixte à Trois" est une compétition par équipes visant à promouvoir la mixité et le goût de la compétition, notamment auprès des joueuses. Chaque rencontre dure environ 2h15.

Article 1 : Participation

- **Licence** : Ouvert aux joueurs et joueuses licenciés FFTT ("dirigeant" ou "compétition") à partir de la catégorie **Benjamin 1^{ère} année (nés en 2017 ou avant)**. Les licenciés "loisir" peuvent participer, leur licence basculera alors automatiquement en "compétition". Chaque participant doit être en règle avec la certification médicale (mention indiquée sur sa licence).
- **Niveau** : Compétition départementale réservée aux clubs d'Eure-et-Loir.
- **Structure** : Deux phases de championnat, chacune comprenant 3 journées de rencontre.

Article 2 : Composition des équipes

- **Mixité Obligatoire** : Chaque équipe de 3 joueurs **doit être mixte** (1 homme et 2 femmes, ou 1 femme et 2 hommes).
- **Ententes de clubs** : Les ententes entre clubs sont autorisées pour former une ou plusieurs équipes.
- **Inscriptions** : Les clubs (ou ententes) peuvent inscrire autant d'équipes qu'ils le souhaitent. Les équipes d'un même club ou d'une entente sont hiérarchisées et numérotées de **1 (la plus forte)** à **n (la plus faible)**.

La numérotation s'effectue selon les règles de priorité suivantes :

1. Priorité aux ententes :

→ L'équipe constituée en entente porte obligatoirement le **numéro 1 pour chacun des clubs concernés par l'entente**.

→ Pour chacun des clubs engagés dans cette entente, les équipes suivantes propres à chaque club seront numérotées à partir du **numéro 2**.

2. Classement au cumul des points classement :

Pour toutes les autres équipes (ou si un même club est engagé dans plusieurs ententes), l'ordre des équipes est déterminé par le **cumul des points classement des 3 meilleurs joueurs** (de la plus forte à la plus faible).

3. L'âge du joueur le plus jeune en cas d'égalité de points.

En cas d'égalité parfaite de points classement, l'équipe comprenant le **joueur le plus jeune** prend le numéro prioritaire (ex : équipe n°1 plutôt que équipe n°2).

- **Qualification des joueurs** :
 - Une équipe ne peut comporter qu'un seul joueur étranger.
 - Une équipe n'a pas de nombre maximal de mutés, conformément aux règlements fédéraux.
 -

- **Présence des joueurs et mixité (équipe incomplète) :**

Pour qu'une rencontre puisse se dérouler, chaque équipe doit présenter au **minimum deux joueurs**.

La mixité demeure strictement obligatoire.

→ **Équipe incomplète non mixte (2 hommes ou 2 femmes) ou se présentant avec 1 seul joueur :**

- La rencontre peut avoir lieu pour permettre aux joueurs présents de jouer.
- L'équipe incomplète sera déclarée perdante par **forfait sportif sur le score de 10 à 0** sur décision ultérieure de la commission sportive départementale.

→ **Prise en compte des résultats individuels :** malgré la défaite par forfait, **toutes les parties individuellement disputées par les joueurs présents sont comptabilisées** et enregistrées dans SPID pour le classement individuel (victoires et défaites).

Article 3 : Brûlage

- **Entre championnats :** Il n'y a **pas de règle de brûlage** entre le "Défi Mixte à Trois" et les autres championnats (seniors ou championnat d'Eure-et-Loir par équipes). Ces compétitions sont indépendantes.

Au sein du "Défi Mixte à Trois" :

→ **Participation par journée :** Un joueur ou une joueuse ne peut participer qu'à **une seule rencontre par journée** de Défi Mixte à Trois.

→ **Règle générale de changement d'équipe :** Un joueur ayant participé à deux rencontres dans une équipe de numéro inférieur (ex. n°1) ne peut plus jouer dans une équipe de numéro supérieur (ex. n°2).

→ **Restriction spécifique lors de la J2 :** Lors de la deuxième journée, une équipe ne peut pas comporter plus d'un joueur ayant participé à la première journée dans une équipe de numéro inférieur.

→ **Équipes d'un même club dans la même poule :** Si deux équipes d'un même club évoluent dans la même poule, un joueur ne peut en aucun cas jouer pour les deux équipes au cours d'une même phase.

→ **Conditions de classement pour les remplaçants :**

- **Remplacement d'un joueur masculin :** Un remplaçant masculin ne peut pas avoir un classement supérieur au joueur qu'il remplace (son nombre de points doit être inférieur ou égal à celui du joueur remplacé qui était indiqué à l'inscription).
- **Remplacement d'une joueuse féminine :** Afin de donner de la souplesse aux clubs, la règle ordinaire de brûlage s'applique, **sans aucune condition de classement**. Une féminine remplaçante peut donc avoir un classement supérieur à la joueuse qu'elle remplace.

→ **Remise à zéro :** Le brûlage est **intégralement remis à zéro** à la fin de chaque phase (à l'issue de la phase 1 aller).

Article 4 : Divisions et poules

L'épreuve est structurée en divisions (D1, D2, D3, etc.), chacune pouvant comporter une poule

unique ou être découpée en plusieurs poules (**poules A et B possibles à partir de la D2**).

Répartition des équipes : Pour la première phase, les équipes sont réparties en divisions et en poules selon le total des points classement de leurs 3 meilleurs joueurs composant l'équipe (respectant la mixité). En cas d'égalité de points, l'équipe comprenant le joueur le plus jeune est privilégiée.

Format des divisions :

- **D1 :** Poule unique.
- **D2, D3, etc. :** Le découpage en poules (poules A et B de niveau équivalent) est conditionné par le nombre total d'équipes inscrites et l'écart de niveau estimé par le cumul des points.
 - ⇒ Si la composition des divisions ne permet pas de dégager des ensembles (blocs) d'environ 8 équipes aux niveaux suffisamment proches pour constituer deux poules A et B homogènes, la division restera organisée sous la forme d'une **poule unique**.

Intégration d'équipes en phase retour : Les nouvelles équipes s'inscrivant pour la phase retour seront intégrées en priorité dans la dernière division départementale. Cependant, si le cumul des points des joueurs d'une nouvelle équipe est nettement supérieur au niveau de cette dernière division, une intégration directe dans une division supérieure sera possible. **Cela entraînera par conséquent la descente d'une équipe supplémentaire lors de la phase aller pour ajuster les poules.**

Article 5 : Déroulement sportif des rencontres

- **Horaire :** Les rencontres débutent à 20h30, sur deux tables (salle ouverte 30 min avant). Le club recevant fournit balles et encadrement.
- **Format :** Chaque rencontre se compose de 10 parties (9 simples et 1 double), jouées au meilleur des 5 manches. **Toutes les parties sont jouées, quel que soit le score = pas d'arrêt au score acquis.**
- **Double :** La présence **d'au moins une féminine est obligatoire dans le double de chaque équipe.**
- **Ordre des parties :** Un ordre précis des parties est établi sur la feuille de match (A/X - B/Y - C/Z - B/X – Double – A/Z – C/Y - B/Z - C/X - A/Y).
- **Attribution des points :**
 - **Points-partie :** 1 point par partie gagnée (simple ou double).
 - **Points-rencontre :**
 - 3 points pour l'équipe gagnante.
 - 2 points en cas d'égalité.
 - 1 point pour l'équipe perdante.
 - 0 point en cas de forfait ou pénalité.

Article 6 : Classement des équipes en fin de phase

- **Détermination :** Le classement final dans chaque poule est obtenu par addition des points-rencontre.
- **Ex aequo :** L'épreuve n'étant pas au score acquis (toutes les parties sont jouées), en cas d'égalité de points-rencontres à l'issue de la phase, les équipes sont départagées au **goal-average général** selon l'ordre suivant :

1. Quotient parties gagnées / perdues sur l'ensemble des rencontres de la phase.
2. Quotient manches gagnées / perdues sur l'ensemble des rencontres de la phase.
3. Quotient points gagnés / perdus sur l'ensemble des rencontres de la phase.
4. Présence du joueur le plus jeune dans l'équipe.

Article 7 : Montées et descentes

- Les montées et descentes ont lieu après les 3 journées de la phase aller.

- **Montées :**

→ **Division 1 (D1) :** Le 1^{er} de la poule est sacré vainqueur de la phase aller et se maintient en D1.

→ **Divisions inférieures (D2, D3, etc.) :**

- **Cas d'une poule unique :** Le 1^{er} de la poule monte en division supérieure.
- **Cas de deux poules (A et B) :** Le 1^{er} de la poule A et le 1^{er} de la poule B montent en division supérieure.

- **Descentes :**

→ **Division 1 (D1) :**

- **Si D2 à poule unique :** Le dernier descend en D2.
- **Si D2 découpée en deux poules (A et B) :** Les 3^e et 4^e descendent en D2.

→ **Divisions inférieures (D2, D3, etc.) :**

- **Si poule unique :** Le dernier de la poule descend en division inférieure.
- **Si deux poules (A et B) :** Les descentes sont établies selon le **classement général cumulé des 8 équipes** de la division (fusion virtuelle des résultats des poules A et B). Les équipes occupant les dernières places de ce classement général descendent en division inférieure.

(Note : le nombre de descentes reste sous réserve d'ajustements éventuels en cas d'intégration directe d'une équipe à fort niveau lors de la phase retour, conformément à l'Article 4).

Article 8 : Attribution des titres

Une journée dédiée à l'attribution des titres a lieu après la 2ème phase.

- **Conditions :** Seuls les joueurs qualifiés et respectant la règle de brûlage peuvent participer.
- **Déroulement par division :**
 - **Division 1 (D1) :** Finale entre le vainqueur de la phase 1 et le vainqueur de la phase 2.
 - **Autres divisions (D2, D3, etc.) :**
 - **Si la division comporte 2 poules (A et B) :** Finale entre le 1^{er} de la poule A et le 1^{er} de la poule B de la phase 2.
 - **Si la division est en poule unique :** Finale entre le vainqueur de la phase 1 et le vainqueur de la phase 2.

- **Nouvelle division créée en phase 2** : En cas d'ajout d'équipes entraînant la création d'une division supplémentaire lors de la phase retour, le titre de cette division se jouera également en finale entre l'équipe classée 1^{ère} et l'équipe classée 2^e de cette nouvelle poule.
- **Fin des rencontres** : Les finales se déroulent **avec arrêt au score acquis**, dès qu'une équipe atteint 6 points-parties.
- **Départage en finale en cas d'égalité à 5-5** :
 1. Différence / Quotient des manches gagnées / perdues sur la rencontre.
 2. Différence / Quotient des points gagnés / perdus sur la rencontre.
 3. Tirage au sort.

Article 9 : Règles additionnelles

- **La tenue sportive est obligatoire** (short, maillot...), conformément aux règlements fédéraux.
- **Changement de Date ou de Lieu** :
 - **Date** : Une rencontre peut être **avancée ou reportée**, mais elle doit impérativement être jouée **avant la fin de la phase** de championnat. Il suffit d'en informer le Comité.
 - **Lieu** : En cas de changement de lieu de rencontre, négocié entre les clubs, il suffit également d'en informer le Comité.
- **Retards et Forfaits** :
 - **Retards** : Les équipes visiteuses seront déclarées **FORFAIT après 30 minutes de retard**, même si elles ont prévenu. Les équipes recevantes ne peuvent prétendre à aucun retard.
 - **Forfaits** : Une équipe ayant **deux forfaits** sur la même phase sera **éliminée** du "Défi Mixte à Trois" et ses résultats précédents annulés.
 - **Forfait non prévenu (équipe recevante)** : Entraîne le remboursement des frais de déplacement de l'équipe visiteuse (1 € par kilomètre, calculé via Mappy).
 - **Forfait journée des titres** : Un forfait lors de la journée des titres entraîne une pénalité de **60 euros**.
 - **Décisions** : Le responsable du « défi mixte à trois » peut prononcer un forfait en cas de non-respect du règlement. La Commission Sportive Départementale entérine et statue sur les litiges.
- **Réserves et Réclamations** : Elles doivent être **inscrites au dos de la feuille de rencontre** par le capitaine adulte ou le juge-arbitre.

Article 10 : Suivi administratif (envoi des résultats + inscription initiale des équipes)

- **Envoi des Résultats** : La feuille de rencontre, de préférence complétée sur GIRPE, devra être transmise au Comité au plus tard le **lundi suivant la compétition** par le club recevant. Des amendes et sanctions sportives seront infligées aux clubs défaillants.
- **Engagement des Équipes** : Les engagements des équipes se font à l'aide de l'annexe automatisée, à renvoyer par email aux adresses 28ttcomite@gmail.com et stephane.ollivier2@laposte.net.

9. COUPE NATIONALE VETERANS (balles 3* fournies par le Comité) - Epreuve coefficient 0,75



Co-voiturage : [LIEN](#)



Ententes d'équipes : [LIEN](#)

OUVERT AUX

Joueuses et joueurs né(e)s avant le 1^{er} janvier 1987, en licence « compétition » ou « dirigeant », en conformité avec la réglementation médicale

DATES ET HORAIRES DE LA COMPETITION

Vendredi 18 décembre 2026 (lieu à déterminer)
Début de la compétition à 20h30

PRIX DE L'INSCRIPTION

18 € par équipe

DATE LIMITE D'ENVOI DES INSCRIPTIONS

Vendredi 11 décembre 2026 à 23h59

RESPONSABLE(S) DE LA COMPETITION

Gérard MORICE – 06 30 12 15 63

gemorice@laposte.net

Secrétariat du Comité – 06 45 36 41 41

comite28tt@wanadoo.fr

COUPE NATIONALE VETERANS – *REGLEMENT 26-27*

Article 1 : Organisation

La Coupe Nationale Vétérans est organisée par la commission sportive.
Elle est placée sous la responsabilité d'un juge-arbitre désigné par cette commission.
La Coupe Nationale Vétérans est qualificative pour les échelons régional et national.

Article 2 : Conditions de participation

La Coupe Nationale Vétérans est réservée aux joueuses et joueurs **licencié(e)s « compétition » ou « dirigeant » à la FFTT**, en conformité avec la réglementation médicale, **de nationalité Française**, âgé(e) de plus de 40 ans au 1^{er} janvier de la saison en cours (soit nés avant le 1^{er} janvier **1987**).

Article 3 : Date et droits d'inscription

La compétition se déroulera le **vendredi 18 décembre 2026** date est fixée par la commission sportive et inscrite au calendrier.

La date limite d'engagement est fixée au **vendredi 11 décembre 2026**.

Le droit d'engagement est de : 18,00 € par équipe (imputation sur le compte club).

Article 4 : Les tableaux

La Coupe Nationale Vétérans comporte 4 tableaux à l'échelon départemental :

Tableau A : plus de 40 ans au 1^{er} Janvier de la saison en cours

Tableau B : plus de 50 ans au 1^{er} Janvier de la saison en cours

Tableau C : plus de 60 ans au 1^{er} Janvier de la saison en cours

Tableau D : plus de 70 ans au 1^{er} Janvier de la saison en cours

Article 5 : Déroulement sportif

Le déroulement de la compétition sera fonction du nombre d'équipes engagées et laissé à la libre discrétion du juge arbitre officiant.

Le placement dans chacun des tableaux est effectué par le juge arbitre désigné pour l'épreuve.

Formule de la compétition :

Les rencontres ont lieu en cinq parties selon la formule de la coupe suivante : quatre simples et un double. Les parties se disputent aux meilleurs des 5 manches de 11 points (trois manches gagnées) dans l'ordre suivant : **Double – AX – BY – AY – BX**. **La rencontre s'arrête au score acquis, c'est-à-dire dès qu'une équipe a remporté trois parties.**

Dans chaque tableau, les équipes sont réparties en poule de 3 (ou exceptionnellement 4, pour éviter une ou deux poules de 2 équipes).

Composition des équipes :

L'association désigne pour chaque équipe 2 joueurs au minimum et 4 au maximum.

Un même joueur ne peut figurer que dans une seule équipe.

Chaque équipe ne peut comporter qu'un seul étranger.

Chacun des quatre joueurs peut être incorporé pour le double même s'il ne participe pas aux simples.

Il est possible à deux associations d'un même département de constituer une équipe (elle portera alors comme numéro d'équipe le 1). Lorsque deux associations constituent une équipe, celle-ci prend le nom des deux clubs et ne peut être composée que de deux joueurs.

Une équipe peut être composée uniquement de messieurs, uniquement de dames ou elle peut être mixte.

Les joueurs de plus de 60 ans peuvent être intégrés dans les tableaux « A » et « B ».

Les joueurs de plus de 50 ans peuvent être intégrés dans les tableaux « A ».

Les joueurs de plus de 70 ans peuvent être inclus dans des équipes des tableaux « A », « B » et « C ».

Article 6 : récompenses

Pour chaque catégorie seront récompensés les :

- 1^{er} : médaille pour chaque coéquipier
- 2^{ème} : médaille pour chaque coéquipier
- 3^{ème} : médaille pour chaque coéquipier

Au cas où, pour une catégorie donnée, une seule équipe est engagée et ne désire pas jouer dans une poule d'une autre catégorie, celle-ci sera qualifiée pour l'échelon supérieur et ne recevra pas de récompense.

Article 7 : forfait

Toute équipe ayant déclaré forfait verra le montant de sa participation confisquée par le Comité sans recours possible.

10. TOURNOI DEPARTEMENTAL PAR EQUIPES

Epreuve coef 0,5 (uniquement parties entre licenciés compétiteurs)

Co-voiturage : [LIEN](#)Ententes d'équipes : [LIEN](#)

OUVERT AUX

Licencié(e)s nés en 2017 ou avant, en règle avec la certification médicale :

- **Licenciés FFTT : licencié(e) dirigeant ou compétition ou loisir** (licence loisir ne basculera pas en type « compétition »)
- **Licenciés UFOLEP**

DATE, LIEU ET HORAIRES DE LA COMPETITION

Dimanche 18 avril 2027 – Lieu à déterminer
Pointage à 9h30 ; Début à 10h ; Fin estimée vers 16h

PRIX DE L'INSCRIPTION

10 euros par équipe

DATE LIMITE D'ENVOI DES INSCRIPTIONS

Mercredi 14 avril 2027, 23h59

RESPONSABLE DE LA COMPETITION

Stéphane OLLIVIER - 06 71 26 89 74 - stephane.ollivier2@laposte.net

TOURNOI DEPARTEMENTAL PAR EQUIPES. **RÈGLEMENT 26-27**

Article 1 : Organisation

Le tournoi départemental par équipes est organisé par la commission sportive du Comité d'Eure et Loir de Tennis de Table. L'épreuve ne se déroule qu'à l'échelon départemental et n'est donc pas qualificative pour un échelon supérieur. Elle est placée sous la responsabilité d'un juge-arbitre désigné par le CD28TT.

Article 2 : Conditions de participation

Le tournoi est ouvert aux joueurs **nés en 2017 et avant** (donc au minimum benjamins 1^{ère} année), licenciés à la FFTT ou à l'UFOLEP.

- Licenciés FFTT : loisir ou dirigeant ou compétition
- Licenciés UFOLEP

Ce tournoi est homologué. Seules les parties entre joueurs compétiteurs (licenciés FFTT compétition ou dirigeant) remonteront sur SPID. Toute partie impliquant un licencié FFTT loisir ou dirigeant non-compétiteur ou licencié UFOLEP ne remontera pas sur SPID.

Article 3 : Date et droits d'inscription

La date est fixée par la commission et inscrite au calendrier est le dimanche **18 avril 2027**.

La date limite d'engagement est fixée au mercredi **14 avril 2027**.

Le droit d'engagement est de **10 € par équipe**.

Article 4 : La formation des équipes

Une équipe est composée de 2 joueurs et doit respecter les caractéristiques suivantes :

- 6) Elle peut être **formée de 2 garçons, de 2 filles ou être mixte**
- 7) Les **2 joueurs peuvent être tous deux licenciés FFTT, ou tous deux licenciés UFOLEP ou associer un joueur de chacune de ces fédérations**
- 8) En termes de classement, le cumul des points des 2 partenaires **ne devra pas dépasser 2600 pts au maximum** (ex : deux joueurs à 1300 pts ... ou un joueur 1400 pts et un joueur à 1200 pts). **Pour les joueurs FFTT, ce sont les points licence de la phase retour qui seront pris en compte. Pour les joueurs UFOLEP, ce sont les informations apportées par les dirigeants de club et/ou l'UFOLEP 28 qui seront prises en compte.**

Une équipe peut être formée de plus de 2 joueurs. A ce moment-là, lors de l'inscription, les points pris en compte seront ceux des 2 joueurs les mieux classés (ex : *non-prise en compte d'un classement à 800 pts si les deux autres joueurs ont 1200 pts et 1100 pts*). Sur la journée de compétition, la composition de l'équipe pourra changer, en faisant tourner les 3 joueurs présents.

Article 5 : Déroulement sportif

Concrètement, les équipes inscrites sont classées par ordre de points décroissant. Selon le nombre d'équipes engagées, une formule sera choisie pour faire jouer le maximum de rencontres dans le temps disponible, jusqu'à 16h environ.

Exemples de formules possibles :

- **Formule en deux séries de poules.** Par exemple, si 9 équipes engagées, une première série de 3 poules de 3 équipes. A l'issue de ces poules initiales, de nouvelles poules sont

formées :

- Une poule avec les 3 équipes vainqueur des poules initiales (cette poule jouera les places 1 à 3 du classement final)
- Une poule avec les 3 équipes ayant fini 2^e des poules initiales (cette poule jouera les places 4 à 6 du classement final)
- Une poule avec les 3 équipes ayant fini 3^e des poules initiales (cette poule jouera les places 7 à 9 du classement final)

- **Formule en poules puis tableau final :**

- Sortie de poules avec une seule partie finale (ex : si deux poules, les équipes 1^{ères} de chaque poule s'affrontent pour les places 1-2 du classement final ... les équipes 2^e de poule, pour les places 3-4 du classement final ...)
- Sortie de poules avec plusieurs parties dans le tableau final

- 9) **Formule avec directement un tableau final à classement intégral.** Par exemple, si 32 équipes, démarrage en 1/16^e de finale, puis 1/8^e de finale ... pour obtenir un classement intégral des 32 équipes présentes.

Article 6 : Le déroulement d'une rencontre

Dans les poules ou le tableau final, **une rencontre s'arrêtera au score acquis (1^{ère} équipe qui remporte trois parties).**

Les joueurs seront désignés par les lettres **A et B** d'une part, et **X et Y** d'autre part.

Les parties seront disputées dans l'ordre suivant :

[A contre X] - [B contre Y] - [Double : AB contre XY] - [A contre Y] - [B contre X]
--

Chaque partie se déroulera en 3 manches gagnantes de 11 points.

Article 7 : Récompenses

1^{er} : Une coupe par joueur + 20 € par joueur en bon d'achat Intersport

2^e : Une médaille par joueur + 15 € par joueur en bon d'achat Intersport

3^e : Une médaille par joueur + 10 € par joueur en bon d'achat Intersport

INSCRIPTIONS A TRANSMETTRE A :

stephane.ollivier2@laposte.net et au Comité (28ttcomite@gmail.com)
jusqu'au mercredi **14 avril 2027, 23h59**

Droits d'engagement à régler sur place, que ce soit pour les joueurs FFTT ou les joueurs UFOLEP.

11. CRITERIUM FEDERAL – Epreuve coefficient 1,5


Co-voiturage : [LIEN](#)

Ouvert aux licenciés « dirigeant » ou « compétition » de la FFTT, en conformité avec la certification médicale

► Jeunes : toutes et tous, Filles et Garçons.

► Adultes : toutes et tous, Dames et Messieurs.

Attention : balles à apporter par les joueurs eux-mêmes ! Non-fournies par le Comité ni par le club qui reçoit l'épreuve

Dates et heures de début de la compétition

1^{er} tour : séniors, vendredi 09 octobre 2026 à 20h30 / Jeunes : samedi 10 octobre à 14h
 2^e tour : séniors, vendredi 13 novembre 2026 à 20h30 / Jeunes : samedi 14 novembre à 14h
 3^e tour : séniors, vendredi 29 janvier 2027 à 20h30 / Jeunes : samedi 30 janvier à 14h
 4^e tour : séniors, vendredi 05 mars 2027 à 20h30 / Jeunes : samedi 06 mars à 14h

Prix de l'inscription	1 seul tour	2 tours	3 tours	4 tours
Séniors et vétérans	30,50 €	36,50 €	42,50 €	48,50 €
Juniors, Cadets, Minimes	19,50 €	25,50 €	31,50 €	37,50 €
Benjamins, Poussins	17 €	23 €	29 €	35 €

DATE LIMITE D'ENVOI DES INSCRIPTIONS

→ Pour le 1^{er} tour en Nationale et en Régionale : avant le 14/09/25 à 23h59

→ Pour le Département 28 :

- Pour le tour 1 : mercredi 23/09/2026 à 23h59
- Pour les tours 2, 3 et 4 : en jeunes et en séniors, les clubs pourront rajouter de nouveaux inscrits jusqu'à 16 jours avant le tour. Un engagement vaut pour tous les tours restant à jouer.

Tour 2 : mercredi 28/10/26, 23h59 Tour 3 : mercredi 13/01/27, 23h59 Tour 4 : mercredi 17/02/27, 23h59

RESPONSABLE(S) DE LA COMPETITION

Loïc DE PARSCAU (06 08 03 13 57 - ldeparscau@orange.fr)

et David RIBEIRO (06 03 93 37 99 - dave.ribeiro@orange.fr)

Secrétariat du Comité – 06 45 36 41 41 – Email : comite28tt@wanadoo.fr

CRITÉRIUM FÉDÉRAL SAISON 2026 / 2027

Règlement départemental - Eure et Loir

CHAPITRE 1 : DISPOSITIONS GENERALES

Article 1 - Condition de participation et inscriptions

Le critérium fédéral est réservé aux licenciés « dirigeant » ou « compétition » de la Fédération Française de Tennis de Table, en conformité avec la certification médicale.

A tous les niveaux (national, régional, départemental), dès qu'un joueur s'inscrit au critérium fédéral, son inscription vaut pour tous les tours restant à jouer. Ainsi, une inscription dès le 1^{er} tour vaut pour les 4 tours de la saison, une inscription au 2^e tour vaut pour les tours 2, 3 et 4 de la saison ... **Une inscription est donc possible à chaque tour mais elle engage sur la totalité des tours restant.** Une absence sur l'un des tours concernés constitue donc un forfait.

Article 2 - Organisation Sportive

Le critérium fédéral comporte trois échelons : national, régional et départemental.

L'échelon national comprend deux divisions. Aux niveaux régional et départemental, le nombre de divisions est déterminé par l'échelon concerné.

Article 3 - Catégorie d'âge

Tout jeune qui change de catégorie d'âge est incorporé dans sa nouvelle catégorie d'âge en tenant compte des modalités prévues pour la constitution des divisions lors du premier tour.

Article 4 - Cotations et classement

A chaque tour du critérium fédéral, les résultats des joueurs sont cotés selon le barème figurant dans les règlements fédéraux.

Le classement est établi après addition des « points critérium fédéral » acquis par chaque joueur à chaque tour.

Article 5 – Mutation

Tout joueur muté, soit en cours de saison, soit à l'issue de la saison en cours, garde la qualification de l'échelon résultant de sa participation au tour précédent sous réserve que la place qu'il occupait dans le groupe quitté lui permette de se maintenir dans son nouveau groupe.

Article 6 – Maternité

Toute féminine pendant sa grossesse et congé de maternité (certificat médical attestant l'impossibilité de participer aux compétitions) est maintenue dans l'échelon pour lequel elle était qualifiée.

Article 7 – Repêchage

En cas d'égalité aux points, pour un repêchage, l'avantage est donné au joueur le plus jeune.

Article 8 – Retard

A tous les échelons et dans toutes les catégories, si un joueur ne se présente pas à l'appel de sa première partie, il est déclaré perdant pour cette partie, marque 0 (zéro) point et il peut disputer les parties lui restant à jouer.

Article 9 – Abandon dans le tableau final

Tout joueur ne disputant pas une partie comptant pour le tableau final (*un barrage ou une partie de classement*) ou abandonnant au cours de celle-ci, est considéré battu **pour la partie ou les parties qui lui reste(nt) à disputer** et marque les points en fonction de la place obtenue.

Article 10 – Transfert de points en cas d'abandon ou forfait (« Règlement administratif », article IV.202.2)

→ **Abandon** : Quand deux joueurs sont dans l'aire de jeu, il y a transfert de points classement entre les 2 joueurs, que la partie aille ou non à son terme (c'est-à-dire notamment en cas d'abandon au cours de la partie).

→ **Forfait** : Quand un des deux joueurs ne se présente pas dans l'aire de jeu, il perd les points qu'il aurait dû perdre s'il avait participé et perdu cette partie. Son adversaire n'est pas crédité des points qu'il aurait pu gagner. Ceci ne concerne que la première partie non-jouée.

→ **Justification** : Pour tenir compte de circonstances particulières et justifiées, la commission sportive compétente peut décider de ne pas appliquer la perte de points pour la première partie non jouée (justifications à apporter par le joueur concerné).

Article 11 – Suspension

Un joueur suspendu n'est pas considéré comme forfait.

Un joueur suspendu est maintenu (éventuellement en surnombre) dans sa division pour le tour suivant.

Article 12 - Examen des litiges

Dans chaque cas, il appartient à **chaque commission sportive compétente de statuer** compte tenu des motifs invoqués et après enquête sur les cas particuliers.

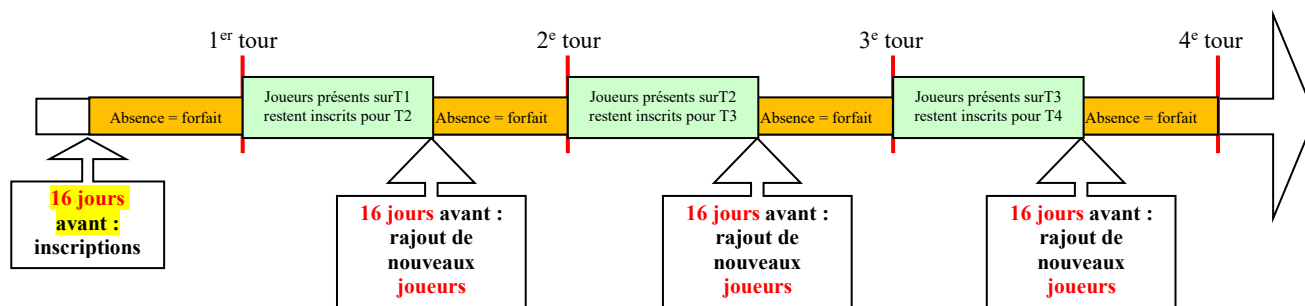
CHAPITRE 2 : ECHELON DEPARTEMENTAL

Article 13 – Organisation

Le comité départemental d'Eure et Loir de Tennis de Table est responsable de l'organisation de l'échelon départemental du critérium fédéral.

Article 14 – Inscriptions

Jusqu'à 16 jours avant un tour de CF, un club pourra transmettre au comité **le nom des nouveaux joueurs** qu'il souhaite rajouter au CF.



Article 15 - Placement des joueurs dans les divisions départementales

Pour la saison 2026-2027, chaque tableau jeunes et chaque tableau adultes sera constitué de 12 joueurs.

A chaque tour, les joueurs sont placés dans les divisions départementales **en fonction de leurs points classement**, **exception faite :**

- Pour le 1^{er} tour, chaque joueur ayant fini 1^{er} dans une division départementale au 4^e tour de la saison précédente montera dans la division supérieure pour la nouvelle saison, s'il se réinscrit dès le 1^{er} tour
- Des joueurs montant de la division inférieure pour les tours 2 à 4
- Des joueurs qui se maintiennent dans leur division au tour « n + 1 », suite au classement général de la division au tour « n »
- Des joueurs descendants de la division supérieure (descente d'une seule division entre 2 tours)
- Plus 2 intégrations, au maximum, de nouveaux joueurs selon étude de leurs points classement de la phase concernée :
 - Intégration directe en D1 à partir de 1200 pts classement minimum
 - Intégration directe en D2 à partir de 1000 pts classement minimum
 - Intégration directe en D3 à partir de 800 pts classement minimum
 - Intégration directe en D4 à partir de 600 pts classement minimum

En-dessous de 600 pts, les joueurs seront intégrés dans la dernière division départementale.

Remarque : si les places d'intégration de nouveaux joueurs ne sont pas pourvues, le Comité augmentera le nombre de joueurs à se maintenir dans le tableau concerné.

Exemple : lors du 2^e tour, la D2 séniors sera composée des 3 montants de D3 du 1^{er} tour + des 3 descendants de D1 + de 4 joueurs maintenus de D2 du 1^{er} tour + 2 joueurs nouveaux selon étude de leurs points classement.

Article 16 - Déroulement sportif

Les listes provisoires des joueurs participant au critérium seront diffusées **le mercredi de la semaine S-1, soit au moins 9 jours avant chaque tour**.

Les listes définitives des joueurs participant au critérium **seront arrêtées le mercredi à 23h59** et diffusées **le jeudi veille du tour de critérium fédéral**, ceci afin de permettre aux Juges-Arbitres de préparer au mieux la compétition pour éviter des retards. Cela aura pour éventuelles conséquences d'avoir des divisions incomplètes à tout niveau départemental si forfait d'un ou plusieurs joueurs après l'échéance fixée. Il n'y aura alors pas de repêchage systématique.

A. Cas général

→ Toutes les divisions masculines sont des divisions de 12 joueurs répartis en deux poules de six joueurs, suivies d'un tableau à classement intégral sur deux tours (équivalent d'une demi-finale puis d'une finale).

→ Division seniors dames : s'il y a moins de 5 participantes, les féminines seront intégrées dans les divisions masculines. La commission sportive se réserve le droit de modifier les tableaux en fonction des demandes des féminines et dans leur intérêt.

B. Cas d'une dernière division incomplète

- Si la dernière division comporte 1 à 4 joueurs, ils seront intégrés dans la division supérieure qui comptera alors de 13 à 16 joueurs. Dans ce cas, nous utiliserons l'ancienne formule du CF (4 poules de 3 ou 4 joueurs ; pour la sortie de poule : voir article dédié au tableau final)
- Si la dernière division comporte 5 à 7 joueurs, une poule unique sera formée. La compétition se déroulera alors sous forme de « top », le classement final de la poule étant le classement général de la division.
- Si la dernière division comporte 8 à 11 joueurs, la compétition se déroulera en deux poules (de 4 à 6 joueurs), avec deux tours en sortie de poule pour obtenir un classement intégral (croisement 1er contre 2e de l'autre poule, 3e contre 4e de l'autre poule et possiblement 5e contre 6e de l'autre poule).

Article 17 - Placement des joueurs en poules

Les joueurs sont placés dans les deux poules de 6 joueurs en tenant compte des points inscrits sur la licence pour la phase en cours. En cas d'égalité de points classement, un tirage au sort est effectué.

Pour les JA : attention, l'ordre de rangement des joueurs n'est donc pas forcément celui affiché dans les listes publiées par le Comité. En jeunes, ou en adultes, il faut ranger chaque liste selon les points classement !

Dans la mesure du possible, deux joueurs d'une même association, de deux associations ayant constitué une entente ou de même parenté doivent être placés dans des poules différentes. En cas d'impossibilité, ils doivent être placés de façon à se rencontrer au 1^{er} tour s'ils sont deux et le plus rapidement possible s'ils sont trois ou plus dans la poule.

Si la division n'est pas complète, les places vacantes seront attribuées dans les poules conformément aux règles de juge-arbitrage en vigueur (priorité à la poule A, pour protéger le n°1 dans l'ordre de valeur).

Article 18 - Classement des joueurs dans une poule

a) Le classement dans chaque poule est établi dans l'ordre décroissant du nombre de points acquis après chaque partie. **Une victoire attribue 2 points, une défaite attribue 1 point. En cas d'absence à l'appel de son nom, d'abandon, de refus de jouer ou de disqualification le joueur marque 0 point.**

b) Lorsque deux participants terminent à égalité de points, ils sont départagés par le résultat de la partie les ayant opposés.

c) Lorsque plus de deux participants terminent à égalité de points, il est établi un nouveau classement entre les ex-æquo, portant sur les résultats des parties les ayant opposés en faisant le total des points, puis, si nécessaire, le quotient des manches gagnées par les manches perdues et, si l'égalité persiste, le quotient des points gagnés par les points perdus.

d) Dès que l'un (ou plusieurs) des ex-æquo peut être classé, on reprend la procédure décrite ci-dessus pour les joueurs restant à égalité.

e) En cas d'égalité persistante, un tirage au sort est effectué.

Article 19 : Placement des joueurs dans le tableau final

A. Cas général : tableau de 12 joueurs, à partir de deux poules de 6

À l'issue des poules, classement intégral sur 2 tours (1/2 finale et finale). (*Modèle n°9 SPIDD*)

1^{er} contre 2^e de l'autre poule / 3^e contre 4^e de l'autre poule / 5^e contre 6^e de l'autre poule

Classement	Poule A	Poule B
1 ^{er}	1	4
2 ^{ème}	3	2
3 ^{ème}	5	8
4 ^{ème}	7	6
5 ^{ème}	9	12
6 ^{ème}	11	10

B. Cas particulier : tableau de 8 joueurs, à partir de deux poules de 4

À l'issue des poules, classement intégral sur 3 tours (1/4, 1/2 finale et finale). (Modèle n°2 SPIDD)

Classement	Poule A	Poule B
1 ^{er}	1	8
2 ^{ème}	5	4
3 ^{ème}	7	2
4 ^{ème}	3	6

C. Cas particulier : tableau de 9 à 11 joueurs, à partir de deux poules de 4, 5 ou 6

À l'issue des poules, classement intégral sur 2 tours (1/2 finale et finale). (Modèle n°9 SPIDD)

Classement	Poule A	Poule B
1 ^{er}	1	4
2 ^{ème}	3	2
3 ^{ème}	5	8
4 ^{ème}	7	6
5 ^{ème}	9	12
6 ^{ème}	11	10

NB : Les cases en jaune : celles dans lesquelles il devrait manquer 1, 2 ou 3 joueurs (respectivement, en position 11, puis 10 puis 9).

D. Cas particulier : tableau de 13 à 16 joueurs, à partir de 4 poules de 3 ou 4

Ici, le classement intégral se joue de la façon suivante : barrage 2^e contre 3^e ; partie montante pour les places 1 à 8 et partie descendante pour les places 9 à 16.

À l'issue des poules, il est attribué la lettre A à la poule 1, la lettre B à la poule 2 et les lettres C et D aux autres poules par tirage au sort intégral. (Modèle n°11 SPIDD)

Classement	Poule A	Poule B	Poule C	Poule D
1 ^{er}	1	16	9	8
2 ^{ème}	13	4	5	12
3 ^{ème}	11	6	3	14
4 ^{ème}	7	10	15	2

Article 20 – Montées

→ Vers la Régionale :

A chaque tour, le nombre de montées de départementale 1 à l'échelon régional est fixé par la commission sportive

régionale. **Pour les 3 premiers tours, les deux premiers de D1 seniors messieurs montent en régionale. Pour les seniors dames, le nombre sera adapté tour par tour.**

Dans les catégories jeunes, le nombre de montées de D1 monte en régionale est le suivant :

PF : adapté tour par tour

PG : 1

BF : 1

BG : 2

MF : 1

MG : 2

CF : 1

CG : 2

JF : 1

JG : 2

→ Le nombre de montées entre deux divisions départementales est fixé à 3.

Article 21 – Descentes

Entre deux divisions départementales, le nombre de descente est de **3, au minimum**. Dans chaque catégorie d'âge, le nombre de descentes du niveau régional impactera ensuite le nombre de descentes dans les divisions départementales. **Le nombre exact de descentes ne sera donc connu qu'après le WE du critérium fédéral**, en fonction des résultats régionaux de chaque catégorie d'âge.

Article 22 – Forfait excusé / Forfait non-excusé

Un forfait annoncé avant la diffusion des listes provisoires (soit au moins 9 jours avant chaque tour) sera considéré comme excusé par défaut.

Tout forfait annoncé après la diffusion des listes provisoires devra être suivi sous 48h d'un certificat médical pour être excusé.

Le joueur en « forfait excusé » :

- Marque 0 « point CF » pour le tour concerné
- Au niveau national et/ou régional, basculera en « forfait général » au bout de 2 forfaits excusés sur la saison
- Au niveau départemental, pourra participer au(x) tour(s) restant à disputer, quel que soit son nombre de « forfaits excusés ».
- Pour un 1^{er} forfait excusé, le joueur est maintenu dans sa division sous réserve du nombre d'intégrations dans les divisions supérieures ou égale.
- A partir du 2^{ème} forfait excusé, le joueur descend d'une division à chaque nouveau forfait sous réserve du nombre d'intégrations dans les divisions supérieures ou égale.

b) Forfait non-excusé :

Tout forfait annoncé après la diffusion des listes provisoires, non confirmé par un certificat médical, sera considéré non excusé.

Le joueur en « forfait non-excusé » :

- Marque 0 « point CF » pour le tour concerné
- Au niveau national et/ou régional le joueur est exclu de l'épreuve pour la saison.
- Au niveau départemental, pourra participer au tour suivant et basculera en forfait général au bout de 2 forfaits non-excusés sur la saison
- Pour un 1^{er} forfait non-excusé, le joueur descend d'une division sous réserve du nombre d'intégrations dans les divisions supérieures ou égale.
- En cas de forfait non-excusé consécutif à un forfait excusé, le joueur descend de deux divisions sous réserve du nombre d'intégrations dans les divisions supérieures ou égale.

c) Absence :

Tout joueur absent sur un tour de CF sans en avoir informé l'organisateur **sera exclu de l'épreuve jusqu'à la fin de saison, sans possibilité de s'y réinscrire**. Un joueur « absent devra également s'acquitter des droits

d'engagement à partir dudit tour.

Article 23 - Droit d'inscription

Chaque saison, tout joueur participant au critérium fédéral doit acquitter par l'intermédiaire de son association :

- Un droit d'inscription forfaitaire (fixe) pour la FFTT et la Ligue, dès la participation à un tour du CF :
 - o En séniors : 24,50 €
 - o En juniors, cadets et minimes : 13,50 €
 - o En benjamins et poussins : 11 €
- Un droit d'inscription pour le Comité, dont le montant varie selon le nombre de tours :
 - o En séniors : 24 € pour 4 tours / 18 € pour 3 tours / 12 € pour 2 tours / 6 € pour 1 tour
 - o En juniors, cadets et minimes : 24 € pour 4 tours / 18 € pour 3 tours / 12 € pour 2 tours / 6 € pour 1 tour
 - o En benjamins et poussins : 24 € pour 4 tours / 18 € pour 3 tours / 12 € pour 2 tours / 6 € pour 1 tour

Rappel important :

Sur cette épreuve individuelle, au niveau départemental, les balles ne sont pas fournies par le Comité (ni par les clubs qui reçoivent cette compétition). **Chaque joueur doit donc apporter lui-même ses balles** (minimum deux ... voire peut-être trois pour les plus jeunes, qui les égarent parfois).

12. FINALES DEPARTEMENTALES PAR CLASSEMENT (balles 3* fournies par le Comité) - **Epreuve coefficient 1,25**Co-voiturage : [LIEN](#)

OUVERT AUX

Licenciés « **dirigeant** » ou « **compétition** » (F et G) de + de 9 ans (année de naissance : **2017** ou avant), en conformité avec la certification médicale

DATES ET HORAIRES DE LA COMPETITION

→ Echelon départemental : dimanche 21 février 2027

H8 : début estimé à 9h / H10, H12 et H15 : début estimé à 10h30

Tableaux féminins : début estimé à 13h30

→ Echelon Régional : jeudi 06 mai 2027 (CJM Bourges et Pays Courvillois)

PRIX DE L'INSCRIPTION

10 euros (niveau départemental)

DATE LIMITE D'ENVOI DES INSCRIPTIONS
AU SECRETARIAT DU COMITE D'EURE ET LOIR

Vendredi 12 février 2027, à 23h59

RESPONSABLES DE LA COMPETITION

Stéphane OLLIVIER - 06 71 26 89 74
Secrétariat du Comité - 06 45 36 41 41

FINALES DEPARTEMENTALES PAR CLASSEMENT

REGLEMENT

Remarque : L'horaire général sera adressé aux clubs après la clôture des inscriptions du **21 février 2027. Les organisateurs s'efforceront de lancer les finales en même temps, sur la même tranche horaire.** L'horaire précis de début de chaque tableau sera calculé en conséquence, d'où actuellement seulement un horaire estimatif de début.

Article 1 :

Chaque comité départemental organise, à la date fixée par la commission sportive départementale, l'épreuve au sein de son département.

Article 2 : Conditions de participation

Les Finales Fédérales par Classement sont réservées aux joueurs et joueuses licencié(e)s « dirigeant » ou « compétition » à la FFTT, en conformité avec la certification médicale. Seuls les poussins ne peuvent pas participer : cette épreuve est donc ouverte aux joueuses/joueurs à partir de la catégorie d'âge « benjamin ».

L'épreuve se déroule en trois échelons :

- Échelon départemental
- Échelon régional
- Échelon national

L'échelon départemental ne peut pas se dérouler avant la diffusion du classement officiel de début janvier.

Article 3 : Engagements et droits d'inscription

Les engagements sont effectués sous la responsabilité de l'association à l'échelon intéressé. Tout qualifié doit acquitter un droit d'inscription pour les échelons : national, régional et départemental. Ce droit au niveau départemental est de **10,00 €.**

Article 4 : Tableaux

Les Finales Fédérales par Classement comportent 8 tableaux :

DAMES

Tableau F5 : joueuses classées 5 (soit compris entre 500 et 599 points)

Tableau F7 : joueuses classées 6 et 7 (soit compris entre 600 et 799 points)

Tableau F9 : joueuses classées 8 et 9 (soit compris entre 800 et 999 points)

Tableau F12 : joueuses classées 10, 11 et 12 (soit compris entre 1000 et 1299 points)

MESSIEURS

Tableau H8 : joueurs classés 5, 6, 7 et 8 (soit compris entre 500 et 899 points)

Tableau H10 : joueurs classés 9 et 10 (soit compris entre 900 et 1099 points)

Tableau H12 : joueurs classés 11 et 12 (soit compris entre 1100 et 1299 points)

Tableau H15 : joueurs classés 13, 14 et 15 (soit compris entre 1300 et 1599 points)

Les classements à prendre en compte sont les classements officiels diffusés **début de la 2^e phase**.

Pour certains tableaux, suivant le nombre de qualifiés, les joueurs seront pris directement au niveau régional.

Article 5 : Déroulement sportif

A tous les échelons et dans tous les tableaux, les parties se disputent aux meilleures des 5 manches de 11 points. Dans chaque tableau, les joueurs sont répartis en poule de 3 (**exceptionnellement, poules de 2 car pas de poule de 4 joueurs**). Dans la mesure du possible, deux joueurs d'une même association, doivent être placés dans des poules différentes. En cas d'impossibilité, ils doivent être placés de façon à se rencontrer au 1^{er} tour s'ils sont deux et le plus rapidement possible s'ils sont trois ou plus dans la poule.

Les joueurs sont placés dans les poules en tenant compte :

- soit des points qualificatifs de la compétition concernée
 - soit des points inscrits sur la licence pour la phase en cours.
- En cas d'égalité, un tirage au sort est effectué.

Tous les joueurs sortent de poule et sont alors placés dans le tableau final de la manière suivante :

Ci-dessous un exemple de 16 poules de 3 joueurs dans un tableau de 64 joueurs :

* Les vainqueurs de poule :

- le vainqueur de la poule 1 à la place 1 ;
- le vainqueur de la poule 2 à la place 64 ;
- les vainqueurs des poules 3 et 4 par tirage au sort pour les places 32 et 33 ;
- les vainqueurs des poules 5 à 8 par tirage au sort pour les places 16-17 et 48-49 ;
- les vainqueurs des poules 9 à 16 par TOS pour les places 8-9, 24-25, 40-41 et 56-57 ;
- etc. ;

* Les joueurs classés 2^{ème} de poule par tirage au sort dans le demi-tableau opposé de leur premier respectif ;

* Les joueurs classés 3^{ème} de poule par tirage au sort dans le même demi-tableau que leur 2^e de poules, mais dans le quart opposé.

Tous les joueurs sont placés dans le tableau final à élimination directe où les places de classement 1 à X peuvent être jouées suivant le nombre de participants et des quotas de qualification pour les finales régionales par classement.

Article 6 : Forfait

Tout(e) qualifié(e) ayant confirmé sa participation à l'échelon Départemental se verra, en cas de forfait non excusé la veille de la compétition, infliger une pénalité financière de **11 euros**.

Article 7 : Qualification à l'échelon régional

L'échelon départemental est qualificatif pour l'échelon régional.

La ligue détermine le nombre de qualifié(e)s par département pour chaque tableau.

Article 8 : Récompenses pour chaque tableau

Les finales étant lancées sur la même tranche horaire, **les récompenses seront remises à la fin pour l'ensemble des tableaux.**

- 1^{er} : Coupe
- 2^e : Médaille
- 3^e : Médaille

13. TOURNOI DEPARTEMENTAL DE RENTREE JEUNES ET ADULTES

(balles 3* fournies par le Comité) – Epreuve coefficient 0,50



Co-voiturage : [LIEN](#)

OUVERT AUX

- **Jeunes** de -9 à -19 ans Filles et Garçons, licenciés **loisir** ou **dirigeant** ou **compétition**. Pour les juniors, limite de classement à 1299 pts.
 - **Séniors** licenciés **compétition** ou **dirigeant**, jusqu'au classement de 1299 pts
- Tous les joueurs devront être en conformité avec la certification médicale**

DATE ET HORAIRES DE LA COMPETITION

Samedi 19 septembre 2026

Fin de pointage à 13h45 – Début 14h. Fin vers 18h.

A noter : initiation au Ping VR (Réalité Virtuelle) envisagée (cf fin du règlement)

PRIX DE L'INSCRIPTION

8 euros par joueur/joueuse (pour un tableau)

DATE LIMITE D'ENVOI DES INSCRIPTIONS

Vendredi 18 septembre 2026 (à 23h59)

RESPONSABLES DE LA COMPETITION

Stéphane OLLIVIER - 06 71 26 89 74 - stephane.ollivier2@laposte.net

Secrétariat du Comité - 06 45 36 41 41 - 28ttcomite@gmail.com

TOURNOI DEPARTEMENTAL DE RENTREE POUR JEUNES ET ADULTES – *REGLEMENT 26-27*

► Compétition ouverte aux joueuses et joueurs possédant une licence FFTT dans un club eurélien, portant la mention "En règle avec la certification médicale" :

→ Licenciés **Loisir** :

- Filles et Garçons, de –9 ans à Vétérans.

→ Licenciés **Compétition (Jeunes de –9 à –19 ans)** :

- Filles et Garçons.
- Précision **Juniors** : classement limité à **1299 points maximum**.

→ Licenciés **Compétition ou Dirigeant (Seniors et Vétérans)** :

- Classement limité à **1299 points maximum**.

Le tournoi départemental de rentrée fait donc partie des compétitions ouvertes aux licenciés loisir (la licence ne basculera pas en « compétition »).

► Compétition organisée par les Commissions "Sportive" et "Jeunes et Technique" du Comité d'Eure et Loir de Tennis de Table. Elle se déroule sur un seul tour.

► Formule de la compétition :

• Trois tableaux sont proposés pour les licenciés loisir : **(leur licence ne basculera pas en « compétition »)**

A - Licenciés loisir, F et G, de -9 ans à -11 ans (poussins et benjamins)

B - Licenciés loisir, F et G, de -13 à -15 ans (minimes et cadets)

C - Licenciés loisir, F et G, de -19 ans (juniors) à vétérans

• Plusieurs tableaux sont proposés pour les licenciés « dirigeant » et « compétition » :

D - Licenciés compétition poussins-benjamins (peu importe les points classement)

E - Licenciés compétition minimes-cadets (peu importe les points classement)

F - Licenciés compétition juniors et seniors, de 500 à 799 pts

G - Licenciés compétition juniors et seniors, de 800 à 1299 pts

Remarques :

1) Un jeune en licence « compétition » **pourra être surclassé** dans un tableau ouvert aux plus âgés si son niveau de jeu le justifie. Cette décision sera prise par les organisateurs, en concertation avec les adultes responsables (parents et/ou entraîneur).

2) selon le nombre de participants dans les tableaux, les organisateurs en accord avec les JA pourront décider :

- **soit de fusionner certains tableaux dont les effectifs sont faibles** (pour les récompenses, les organisateurs tiendront compte des tableaux initialement prévus)

- **soit de scinder davantage les tableaux dont les effectifs sont élevés**

• **Déroulement sportif** : les organisateurs détermineront la formule la plus adaptée pour chaque tableau, en fonction des contraintes (nombre de joueurs, nombre de tables disponibles, niveau des

joueurs ...). L'objectif sera bien sûr de rendre intéressante la compétition pour les joueurs inscrits.
Quelques formules possibles :

- **Formule « top » : une poule unique, sans tableau final**
- **Formule en deux séries de poules consécutives**
- **Formule en poules puis tableau final**

La formule précise de la compétition sera déterminée par le JA en charge de l'épreuve. **Quelle que soit la formule choisie, les joueurs seront placés par ordre de valeur selon les points classement de la 1^{ère} phase de la saison.**

- Lieu de la compétition : sera déterminé par la Commission Sportive Départementale.
- Horaires prévisionnels : fin de pointage à 13h45 (physique ou par téléphone : *Stéphane Ollivier : 06 71 26 89 74*), début à 14h, fin vers 18h.
- Dotations : pour chaque tableau initialement prévu

Tableaux loisir (A, B, C)

1^{er} : médaille
 2^e : médaille
 3^e : médaille

Tableaux compétition (D, E, F et G)

1^{er} : médaille + bon d'achat de 15 €
 2^e : médaille
 3^e : médaille

- Coût d'inscription : 8 euros par joueur/joueuse

INSCRIPTIONS **A REALISER SUR SPID, espace MON CLUB** jusqu'à la veille de l'épreuve, le vendredi **18/09/2026**.

Droits d'engagement seront imputés sur le compte club. Le comité n'encaissera pas de paiement transmis par les familles elles-mêmes.

A noter qu'au cours de ce tournoi de rentrée, le Comité envisage de proposer **une initiation au Ping VR, c'est-à-dire du Tennis de Table en réalité virtuelle**. Equipé d'un casque VR spécifique et du jeu « Eleven Tennis de Table », vous pourrez vous initier à cette pratique du e-sport très immersive !

Attention, l'initiation ne sera proposée qu'aux joueurs ayant au minimum 13 ans, donc cadets ou plus.

L'initiation ne sera réalisée **que si** le Comité réussit à trouver les **ressources matérielles** (casque VR avec licence du jeu, connexion Internet suffisante) **et humaines nécessaires** (adultes en capacité d'encadrer).

14. TOURNOI DEPARTEMENTAL INDIVIDUEL (jeunes et adultes)
(balles 3* fournies par le Comité) – Epreuve coefficient 0,50



Co-voiturage : [LIEN](#)

OUVERT AUX

Licencié(e)s nés en 2017 ou avant, en règle avec la certification médicale :

- → **Licenciés FFTT : licencié(e) dirigeant ou compétition ou loisir** (licence loisir ne basculera pas en type « compétition »)
- → **Licenciés UFOLEP**

DATE ET LIEU DE LA COMPETITION

Dimanche 10 janvier 2027 – Lieu à déterminer
Pointage à 9h30 ; Début à 10h ; Fin estimée vers 17h30

PRIX DE L'INSCRIPTION

8 euros par tableau

DATE LIMITE D'ENVOI DES INSCRIPTIONS

Mercredi 6 janvier 2027, 23h59

RESPONSABLE(S) DE LA COMPETITION

Stéphane OLLIVIER - 06 71 26 89 74 - stephane.ollivier2@laposte.net

Secrétariat du Comité : 28ttcomite@gmail.com - 06 45 36 41 41

TOURNOI DEPARTEMENTAL INDIVIDUEL - **RÈGLEMENT 26-27**

Article 1 : Organisation

Le Tournoi départemental est organisé par la commission sportive. L'épreuve ne se déroule qu'à l'échelon départemental et n'est donc pas qualificative pour un échelon supérieur. Elle est placée sous la responsabilité d'un juge-arbitre désigné par cette commission.

Article 2 : Conditions de participation

Chaque participant devra être en règle avec la certification médicale.

Le tournoi départemental est ouvert :

10) Aux licencié(e)s FFTT possédant une licence (compétition ou dirigeant ou loisir), nés en 2017 ou avant

11) Pour son tableau licencié loisir, aux licenciés UFOLEP, également nés en 2017 ou avant

Article 3 : Date et droits d'inscription

La date est fixée par la commission et inscrite au calendrier est le **10 janvier 2027**.

La date limite d'engagement est fixée au **6 janvier 2027 (23h59)**.

Le droit d'engagement est de **8 € par tableau**.

Article 4 : Les tableaux

Début à 9h30 (fin de pointage à 9h) :

Tableau A : licenciés compétition F et G, classés 5 (soit compris entre 500 et 599 points).

Tableau B : licenciés compétition F et G, classés 6 à 8 (soit compris entre 600 et 899 points).

Tableau C : licenciés compétition F et G, classés 9 à 11 (soit compris entre 900 et 1199 points).

Tableau D : licenciés compétition F et G, classés 12 à 14 (soit compris entre 1200 et 1499 points).

Début à 11h30 (fin de pointage à 11h) :

Tableau E : licenciés compétition F et G, classés 5 et 6 (soit compris entre 500 et 699 points).

Tableau F : licenciés compétition F et G, classés 7 à 9 (soit compris entre 700 et 999 points).

Tableau G : licenciés compétition F et G, classés 10 à 15 (soit compris entre 1000 et 1599 points).

Début à 13h30 (fin de pointage à 13h) :

Tableau H : licenciés compétition F et G « toutes séries » (à partir de 500 pts et sans limite maximale).

Tableau I : licenciés loisir F et G (attention : le club doit vérifier que le joueur n'a pas déjà participé à deux tournois. Outil mis à disposition dans l'article 6 ci-après)

Début à 15h (fin de pointage à 14h30) :

Tableau J : licenciés handisport (loisir ou compétition ; assis ou debout)

Pour les licenciés compétition, les points classement pris en compte sont ceux de la 2^e phase.

Article 5 : Déroulement sportif

Un **licencié loisir FFTT** ou un **licencié UFOLEP** ne peut participer qu'à un seul tableau (le I).

Un **licencié compétition FFTT** peut s'inscrire dans plusieurs tableaux, tant que ses points correspondent aux bornes prévues.

Dans chaque tableau, toutes les parties se disputent aux meilleurs des 5 manches de 11 points.

Les organisateurs détermineront la formule la plus adaptée pour chaque tableau, en fonction des contraintes (nombre de joueurs, nombre de tables disponibles ...). L'objectif sera bien sûr de rendre intéressante la compétition pour les joueurs inscrits.

Quelques formules possibles :

- **Formule « top » : une poule unique, sans tableau final.**
- **Formule en deux séries de poules.** Par exemple, dans un tableau de 9 joueurs, une première série de 3 poules de 3 joueurs. A l'issue de ces poules initiales, de nouvelles poules sont formées :
 - Une poule avec les 3 joueurs vainqueurs des poules initiales (cette poule jouera les places 1 à 3 du classement final)
 - Une poule avec les 3 joueurs ayant fini 2^e des poules initiales (cette poule jouera les places 4 à 6 du classement final)
 - Une poule avec les 3 joueurs ayant fini 3^e des poules initiales (cette poule jouera les places 7 à 9 du classement final)
- **Formule en poules puis tableau final :**
 - Sortie de poules avec une seule partie finale (ex : si deux poules, les 1^{ers} de chaque poule s'affrontent pour les places 1-2 du classement final ... les 2^{es} de poule, pour les places 3-4 du classement final ...)
 - Sortie de poules avec plusieurs parties dans le tableau final

La formule précise de la compétition sera déterminée par le JA en charge de l'épreuve. En cas de besoin, certains tableaux seront fusionnés pour augmenter le nombre de joueurs et rendre la formule de compétition plus intéressante. **Néanmoins, lors de la remise des récompenses, les organisateurs tiendront compte des tableaux initialement prévus.**

Quelle que soit la formule choisie, les joueurs seront placés par ordre de valeur selon les points classement de la 2^e phase de la saison.

Article 6 : Récompenses

Tableau	Place	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème} et 4 ^{ème}
A	Filles et garçons de 500 à 599 pts	30 € en bon Intersport	15 € en bon Intersport	Médailles
B	Filles et garçons de 600 à 899 pts	30 € en bon Intersport	15 € en bon Intersport	Médailles
C	Filles et garçons de 900 à 1199 pts	30 € en bon Intersport	15 € en bon Intersport	Médailles
D	Filles et garçons de 1200 à 1499 pts	30 € en bon Intersport	15 € en bon Intersport	Médailles
E	Filles et garçons de 500 à 699 pts	30 € en bon Intersport	15 € en bon Intersport	Médailles
F	Filles et garçons de 700 à 999 pts	30 € en bon Intersport	15 € en bon Intersport	Médailles
G	Filles et garçons de 1000 à 1599 pts	30 € en bon Intersport	15 € en bon Intersport	Médailles
H	Filles et garçons TOUTES SERIES	30 € en bon Intersport	15 € en bon Intersport	Médailles
I	Filles et garçons loisir	30 € en bon Intersport	15 € en bon Intersport	Médailles
J	Handisport	30 € en bon Intersport	15 € en bon Intersport	Médailles

Pour chacun des tableaux :

- si moins de 8 participants, seul le 1^{er} est récompensé
- de 8 à 16 participants, seuls les 2 premiers joueurs sont récompensés
- à partir de 17 participants : les 4 premiers joueurs sont récompensés.

INSCRIPTIONS A TRANSMETTRE DE PRÉFÉRENCE A :

stephane.ollivier2@laposte.net et au Comité (28ttcomite@gmail.com)
jusqu'au **mercredi 6 janvier 2027 (23h59).**

Droits d'engagement à transmettre par le club au Comité avant l'épreuve ou seront imputés sur le compte club. Le comité n'encaissera pas de paiement transmis par les joueurs eux-mêmes.

15. OPEN DEPARTEMENTAL DE DETECTION
- Epreuve coefficient 0,50



Co-voiturage : [LIEN](#)

OUVERT AUX

Filles et Garçons nés en **2016** et après (licenciés loisir ou compétition)
Tous les joueurs devront être en conformité avec la certification médicale

DATE DU REGROUPEMENT

Phase 1 : Mercredi 11 novembre 2026

Phase 2 : Samedi 29 mai 2027

Fin du pointage à 13h45, début à 14h

PRIX DE L'INSCRIPTION

5€ si ateliers seuls ; 7 € si open de détection seul ; 10 € si journée complète (ateliers du matin et open de détection de l'après-midi)

ENVOI DES INSCRIPTIONS

Inscriptions Via SPID, espace MON CLUB, jusqu'au :

Phase 1 : dimanche 08 novembre 2026 (23h59)

Phase 2 : mercredi 26 mai 2027 (23h59)

RESPONSABLES DE LA COMPETITION

CDJT - Stéphane OLLIVIER - 06 71 26 89 74 - stephane.ollivier2@laposte.net

Secrétariat du Comité - 06 45 36 41 41 - 28ttcomite@gmail.com

OPEN DEPARTEMENTAL DE DETECTION – *REGLEMENT 26-27*

Ce tournoi est conçu pour les jeunes talents du tennis de table et **constitue souvent leur première compétition.**

Article 1 : Principe et conditions de participation

Ce tournoi est ouvert à tous les enfants **nés en 2016 et après**, qu'ils soient licenciés "compétition" ou "loisir" à la FFTT, à condition d'être en conformité avec la certification médicale. La licence "loisir" ne basculera pas en "compétition" suite à cette participation.

Article 2 : Dates et catégories

La compétition se déroule sur une seule journée. Les joueurs seront répartis dans les tableaux suivants selon leur année de naissance et leur sexe :

- **Filles :**
 - Tableau A : nées en 2016
 - Tableau B : nées en 2017
 - Tableau C : nées en 2018
 - Tableau D : nées en 2019 et après
- **Garçons :**
 - Tableau E : nés en 2016
 - Tableau F : nés en 2017
 - Tableau G : nés en 2018
 - Tableau H : nés en 2019 et après

Article 3 : Engagements et horaires

La majorité des inscriptions se font via SPID espace MON CLUB, jusqu'à la date indiquée sur la page précédente.

En complément, des jeunes ayant participé aux ateliers du matin et souhaitant finalement s'inscrire à la compétition pourront le faire sur place auprès des Juges-Arbitres (JA) ou des éducateurs du Comité, **avant 13h.**

Le pointage se terminera à 13h45 (physique ou par téléphone : Sébastien Cendrier au 06 87 26 35 03), pour un début de compétition à 14h.

Coût d'engagement :

- 5 euros pour la participation aux ateliers du matin uniquement.
- 7 euros pour la participation au tournoi uniquement.
- 10 euros si participation aux ateliers du matin et au tournoi.

Article 4 : Organisation sportive

Les organisateurs détermineront la formule la plus adaptée pour chaque tableau en fonction du nombre de joueurs, de tables disponibles et du niveau des participants, afin de rendre la compétition intéressante.

Voici quelques formules possibles :

- Formule "top" : une poule unique déterminant le classement final.
- Deux séries de poules : poules initiales puis formation de poules finales.
- Plusieurs poules suivies d'un tableau final.

Selon les effectifs, les organisateurs et les JA pourront décider de fusionner des tableaux peu fournis ou de scinder davantage ceux qui sont très nombreux. **Pour les récompenses, les tableaux initialement prévus seront pris en compte même en cas de fusion.**

Article 5 : Coaching et arbitrage

- Coaching : Afin de permettre aux jeunes de développer leur autonomie et leur capacité d'adaptation, le coaching est en mode "décalé". **Les accompagnateurs (parents, éducateurs) ne devront pas intervenir auprès des joueurs pendant la partie.** Le débriefing est possible après une partie et les conseils avant la suivante.
- Arbitrage : Les joueurs pourront être sollicités par les Juges-Arbitres ou les éducateurs pour arbitrer certaines parties. Cette participation vise à les former et à développer leur compréhension du jeu. Si nécessaire, d'autres personnes, notamment des adultes volontaires, pourront être appelées pour arbitrer.

Article 6 : Qualification régionales et récompenses de l'ODD

- **Qualification Régionale :** La Commission Départementale Jeunes et Technique (CDJT), avec l'aide des techniciens sur place, sélectionnera des joueurs dans chaque tableau (par année d'âge) pour le top régional de détection. Il sera impératif d'avoir une licence "compétition" pour cette étape. Le classement final de l'Open Départemental ne sera pas le seul critère ; les habiletés, aptitudes physiques, combativité et stratégie de jeu auront également leur importance.
- **Récompenses de l'ODD :**
 - Chaque enfant présent recevra un cadeau surprise et une médaille de participation.
 - Les trois premiers de chaque tableau recevront une médaille "sportive" supplémentaire.

16. TOURNOI DEPARTEMENTAL JEUNES (4 tours indépendants)**(balles 3* fournies par le Comité) – Epreuve coefficient 0,50****Co-voiturage : [LIEN](#)****OUVERT AUX**

Jeunes de -9, -11, -13, -15 et -19 ans Filles et garçons
licenciés **loisir** ou **dirigeant** ou **compétition**.

Tous les joueurs devront être en conformité avec la certification médicale

DATES DE LA COMPETITION

1^{er} tour : Samedi 31 octobre 2026 2^e tour : Samedi 20 février 2027
3^e tour : Samedi 03 avril 2027 4^e tour : Samedi 05 juin 2027

HORAIRES DE LA COMPETITION

Tableaux A, B, C et D (pour les licenciés loisir et compétition, catégories poussins et benjamins) : fin de pointage 9h45, début de la compétition 10h et fin vers 13h30

Tableaux E, F, G et H (pour les licenciés loisir et compétition, catégories minimes, cadets et juniors, **ainsi que poussins/benjamins compétition participant à un 2^e tableau**) : fin de pointage 13h45, début de la compétition 14h et fin prévue vers 17h30.

A noter : initiation au Ping VR (Réalité Virtuelle) envisagée (cf fin du règlement)

PRIX DE L'INSCRIPTION

7 € par joueur/joueuse par tableau
12 € pour les poussins ou benjamins participants à 2 tableaux
(un le matin, l'autre l'après-midi : cf articles 1 et 2)

DATE LIMITE D'ENVOI DES INSCRIPTIONS

Pour chaque tour, le mercredi (jusqu'à 23h59) précédant la compétition

1^{er} tour : jusqu'au mercredi 28 octobre 2^e tour : jusqu'au mercredi 17 février
3^e tour : jusqu'au mercredi 31 mars 4^e tour : jusqu'au mercredi 02 juin

RESPONSABLES DE LA COMPETITION

CDJT - Stéphane OLLIVIER - 06 71 26 89 74 - stephane.ollivier2@laposte.net

Secrétariat du Comité - 06 45 36 41 41 - 28ttcomite@gmail.com

Tournoi Départemental Jeunes, sur 4 tours indépendants - *Règlement 26-27*

Ce tournoi est organisé par les Commissions "Sportive" et "Jeunes et Technique" du Comité d'Eure-et-Loir de Tennis de Table. Il résulte de la fusion des « circuits M11 » et des « Tournois Open Jeunes ».

Il se déroule sur quatre tours indépendants. Pensez bien à transmettre l'inscription de vos joueurs pour chaque tour.

Article 1 : Conditions de participation et inscriptions

Le tournoi est ouvert aux jeunes filles et garçons des catégories -9, -11, -13, -15, et -19 ans.

Tous les participants doivent posséder une licence FFTT à jour de leur certification médicale, qu'il s'agisse d'une licence loisir, dirigeant ou compétition.

Ce tournoi est l'une des rares compétitions ouvertes aux licenciés "loisir", sans que leur licence ne bascule en "compétition".

Coût d'inscription :

12) **7 €** pour un tableau

13) **12 €** pour deux tableaux (réservé aux poussins et benjamins licenciés compétition participant le matin et l'après-midi)

Les droits d'engagement seront directement imputés sur le compte du club. Le Comité n'acceptera pas les paiements directs des familles.

Modalités d'inscription :

14) Les inscriptions doivent être réalisées sur SPID, via l'espace « MON CLUB », en choisissant la rubrique « **TDJ matin** » et/ou « **TDJ après-midi** », jusqu'au mercredi précédant chaque épreuve (les dates exactes sont précisées sur la fiche détaillée de la compétition).

15) **Particularité pour le cumul de tableaux :** si un poussin ou benjamin licencié compétition participe aux tableaux du matin et de l'après-midi, le club doit obligatoirement l'inscrire dans les deux rubriques « TDJ matin » **et** « TDJ après-midi ».

Article 2 : Catégories et tableaux

Les joueurs seront répartis dans les tableaux suivants en fonction de leur catégorie d'âge et de leur type de licence :

Tableaux du matin (fin de pointage à 9h45, début à 10h, fin vers 13h30)	
A	Poussins et Benjamins licenciés loisir, F et G
B	Poussins licenciés compétition, F et G (classement à 500 pts ou plus)
C	Benjamins licenciés compétition à 500 pts, F et G
D	Benjamins licenciés compétition à plus de 500 pts, F et G
Tableaux de l'après-midi (fin de pointage à 13h45, début à 14h, fin vers 17h30)	
E	Minimes, cadets et juniors licenciés loisir, F et G
F	Minimes (M13) et Cadets (M15) licenciés compétition, moins de 599 pts. Également accessible en 2 ^e tableau pour des poussins et benjamins licenciés compétition ayant déjà joué le matin.
G	Juniors (M19) licenciés compétition, moins de 599 pts
H	De Minimes (M13) à Juniors (M19) licenciés compétition, 600 pts et plus. Également accessible en 2 ^e tableau pour des benjamins licenciés compétition ayant déjà joué le matin.

Remarques sur les tableaux :

- **Double participation (poussins et benjamins licenciés compétition)** : Les poussins et benjamins titulaires d'une licence compétition ayant joué le matin dans leurs tableaux respectifs (B, C ou D) sont autorisés à s'inscrire à un 2^e tableau l'après-midi, dans les tableaux F ou H selon leur niveau (pour rappel, le club doit inscrire dans les deux rubriques via SPID).
- Ajustement des tableaux : Selon le nombre de participants, les organisateurs et les JA pourront fusionner des tableaux peu fournis (les récompenses tiendront compte des tableaux initialement prévus) ou scinder ceux qui sont très nombreux.

Article 3 : Déroulement sportif

Pour chaque tableau, la formule la plus adaptée sera choisie par les organisateurs et les JA en fonction du nombre de joueurs, des tables disponibles et du niveau, afin de garantir des parties intéressantes.

Les formules possibles incluent :

- une poule unique ("formule top")
- deux séries de poules consécutives
- des poules suivies d'un tableau final
- un tableau final directement (en tendant vers un classement intégral, avec priorité aux tours de la partie montante)

Quelle que soit la formule, les joueurs seront placés par ordre de valeur selon les points classement de la phase en cours.

Article 4 : Arbitrage et encadrement

- Arbitrage : Les joueurs peuvent être sollicités par les Juges-Arbitres ou les éducateurs pour arbitrer des parties. Cela fait partie de leur formation. En cas de besoin, d'autres personnes, notamment des adultes volontaires, pourront être sollicitées pour arbitrer.
- Le coaching est autorisé pendant les parties, mais **il est recommandé de l'utiliser avec parcimonie** pour favoriser l'autonomie des jeunes.

Article 5 : Récompenses

Les **récompenses** seront attribuées conformément aux **tableaux initiaux**, y compris en cas de fusion.

<u>Tableaux loisir (A et E) :</u> 1 ^{er} , 2 ^{ème} et 3 ^{ème} : Médaille.

<u>Tableaux compétition (B, C, D, F, G et H) :</u> 1 ^{er} : Médaille + bon d'achat de 15 € 2 ^{ème} et 3 ^{ème} : Médaille

Article 6 : Initiation au Ping VR (« Réalité Virtuelle »)

Le Comité envisage de proposer une initiation au Ping VR (Tennis de Table en réalité virtuelle) lors de certains tournois open jeunes. Cette pratique très immersive du e-sport sera ouverte aux joueurs ayant au minimum 13 ans (cadets ou plus).

L'initiation ne sera proposée que si le Comité dispose des ressources matérielles (casque VR avec licence du jeu, connexion Internet suffisante) et humaines nécessaires (adultes capables d'encadrer).

FICHE DETAILLEE DE LA COMPETITION
SAISON 2026-2027
17. CHAMPIONNATS D'EURE ET LOIR OPEN (balles 3* fournies - Epr coeff 1,5)

Co-voiturage : [LIEN](#)
OUVERT A

Tous les licenciés « dirigeant » ou « compétition » de la FFTT, portant la mention « En règle avec la certification médicale »

Pour les 2 tableaux handisport : peut-être besoin d'une licence FFH, selon l'organisation qui sera prévue avec le CD Handisport 28.

DATES ET HORAIRES DE LA COMPETITION

	Tableau	Estimation début	Tableau	Estimation début
Samedi 15 mai 2027	Simplex poussins G (-9 ans PG)	13h30	Simplex poussins (-9 ans PF)	13h30
	Simplex minimes G (-13 ans MG)	10h	Simplex minimes F (-13 ans MF)	13h
	Simplex juniors G (-19 ans JG)	10h	Simplex juniors F (-19 ans JF)	13h
	Doubles PG	13h	Doubles PF	14h
	Doubles MG	11h30	Doubles MF	14h
	Doubles JG	11h30	Doubles JF	14h

	Tableau	Estimation début	Tableau	Estimation début
Dimanche 16 mai 2027	Simplex benjamins G (-11 ans BG)	10h	Simplex benjamins (-11 ans BF)	13h
	Simplex cadets G (-15 ans CG)	10h	Simplex cadettes (-15 ans CF)	13h
	Simplex séniors M	10h30	Simplex séniors D	13h
	Doubles BG	12h	Doubles BF	14h
	Doubles CG	12h30	Doubles CF	14h
	Doubles SM	12h30	Doubles SD	14h
	Simplex Handisport assis (mixte)	14h30	Simplex Handisport debout (mixte)	14h30

PRIX DE L'INSCRIPTION

- Gratuité (simples et doubles) si 3 ou 4 tours du critérium fédéral **facturés** sur la saison.
- Si **facturation de moins** de 3 tours de critérium fédéral sur la saison, alors inscription payante :

En simples : 10 € par adulte par tableau / 7 € par jeune par tableau

En doubles : 8 € par double SM ou SD / 5 € par double jeunes

► Pour les licenciés FFH : 8 € - 50% (prise en charge par le Comité) = 4 € par joueuse ou joueur.

DATE LIMITE D'ENVOI DES INSCRIPTIONS

Mercredi 05 mai 2027 (à 23h59) par mail à 28ttcomite@gmail.com

RESPONSABLES DE LA COMPETITION

Stéphane OLLIVIER - 06 71 26 89 74 / Secrétariat du Comité - 06 45 36 41

CHAMPIONNATS D'EURE & LOIR OPEN

Samedi 15 mai et dimanche 16 mai 2027

REGLEMENT 2026 - 2027

Article 1 : Conditions de participation et coût

Les championnats d'Eure et Loir Open sont ouverts aux joueurs et joueuses licenciés "dirigeant" ou "compétition" à la FFTT, à jour de leur certification médicale.

Coût d'inscription :

- Gratuit pour les joueurs dont 3 ou 4 tours de critérium fédéral ont été facturés sur la saison écoulée.
- Payant dans les autres cas (moins de 3 tours de critérium fédéral facturés sur la saison écoulée) :
 - 10 € pour un senior-vétérant.
 - 7 € pour un jeune.

Article 2 : Catégories et titres attribués

Des titres de Champion(ne) d'Eure-et-Loir sont décernés en simples et en doubles pour les catégories suivantes :

- **Seniors :**
 - Toutes Séries Dames (Simple & Double)
 - Toutes Séries Messieurs (Simple & Double)
 - Handisport assis (Simple)
 - Handisport debout (Simple)
- **Jeunes :**
 - Moins de 9 ans (Filles & Garçons - Simple & Double)
 - Moins de 11 ans (Filles & Garçons - Simple & Double)
 - Moins de 13 ans (Filles & Garçons - Simple & Double)
 - Moins de 15 ans (Filles & Garçons - Simple & Double)
 - Moins de 19 ans (Filles & Garçons - Simple & Double)

Article 3 : Inscriptions

Tous les joueurs et joueuses sont acceptés, sans restriction du nombre de participants par tableau.

- Choix des tableaux : Chaque joueur ne peut s'inscrire que dans un seul tableau de simple et un seul tableau de double par jour de compétition, sauf dérogation exceptionnelle des organisateurs et des Juges-Arbitres (JA) pour les féminines, afin d'augmenter leur nombre de parties.
- Participation des jeunes : Un jeune peut participer dans sa catégorie d'âge et/ou dans la catégorie d'âge immédiatement supérieure lors de l'autre journée de compétition. Il n'est pas obligatoire de participer dans sa catégorie d'âge.
- Points de classement : Les points licence de la 2^{ème} phase de la saison en cours seront pris en compte pour les inscriptions et le travail des juges-arbitres dans les différents tableaux.

Article 4 : Déroulement sportif

Les horaires précis seront communiqués après le 05 mai 2027. Dans la mesure du possible, les finales de chaque journée seront lancées simultanément, sur une même plage horaire. L'horaire précis de début de chaque tableau sera calculé en conséquence, d'où actuellement seulement un horaire estimatif de début.

A. Épreuves de simples

- Format standard : Si le nombre de participants est suffisant, les tableaux se déroulent en poules (généralement de 3, parfois 4) suivies d'un tableau final à élimination directe. Les deux premiers de

chaque poule se qualifient. Les joueurs d'une même association sont séparés en poules autant que possible.

- Format adapté (si faible participation) : Si le nombre d'inscrits est faible, les organisateurs, en accord avec les JA, pourront adapter la formule (ex: poule unique, tableaux mixtes).
- Finales : Seule la finale de chaque tableau de simple est jouée. La petite finale (places 3 et 4) n'est pas disputée.
- Cas des Féminines : Selon le nombre de participantes, les organisateurs peuvent les inclure dans les tableaux masculins correspondants pour augmenter leurs parties. Les féminines ne seront pas classées sur les podiums masculins. Des parties de classement spécifiques seront organisées, pour obtenir les podiums exclusivement masculins et les podiums exclusivement féminins.

B. Épreuves de doubles

- Format standard : Si le nombre d'équipes est suffisant, les tableaux se déroulent directement en tableau final à élimination directe. Les paires sont classées selon la somme des points classement des deux joueurs. L'appartenance au même club n'est pas une restriction. La mixité n'est pas autorisée, sauf si un tableau double mixte dédié est organisé.
- Format adapté (si faible participation) : Si le nombre d'équipes est faible, les organisateurs, en accord avec les JA, pourront adapter la formule (ex: poule unique).
- Finales : Seule la finale de chaque tableau de double est jouée. La petite finale (places 3 et 4) n'est pas disputée.
- Cas des Féminines : Selon le nombre d'équipes féminines, elles peuvent être intégrées dans les tableaux de doubles masculins. Les doubles mixtes ou entièrement féminins peuvent prétendre aux podiums de doubles masculins.

Article 5 : Arbitrage et forfaits

- Arbitrage : L'arbitrage des parties est assuré par les joueurs. Tout joueur refusant d'arbitrer sera exclu ou perdra le bénéfice de ses récompenses.
- Forfait : Tout joueur qualifié ayant confirmé sa participation qui déclare forfait sans prévenir la veille de la compétition se verra infliger une pénalité financière (cf tarifs du Comité).

Article 6 : Répartitions des tableaux sur les 2 jours de la compétition

→ Le samedi : Tableaux -9 ans, -13 ans, -19 ans (simples et doubles, garçons et filles).

→ Le dimanche : Tableaux -11 ans, -15 ans, Seniors (simples et doubles, garçons et filles).

Article 7 : Récompenses

Les récompenses seront remises à la fin de chaque journée pour l'ensemble des tableaux.

- Simples :
 - 1^{er} : Trophée
 - 2^{ème} : Coupe (pour Seniors Messieurs et Seniors Dames) ; Médaille (pour les autres tableaux)
 - 3^{ème} et 4^{ème} : Médailles
- Doubles :
 - 1^{er} : Médailles aux joueurs
 - 2^{ème} : Médailles aux joueurs

18. TOURNOI FEMININ DEPARTEMENTAL - 3^{ème} édition
Epreuve coefficient 0,50



Co-voiturage : [LIEN](#)

OUVERT AUX JOUEUSES

Licenciées « dirigeant », « compétition », « loisir » **et non licenciées** (la licence «Loisir» **ne basculera pas** en licence «compétition»)
Pas de limite d'âge, donc ouvert aux joueuses de poussines à vétérans

DATES DE LA COMPETITION

Dimanche 04 avril 2027
Pointage 13h30, début 14h - Fin prévue 18h

PRIX DE L'INSCRIPTION

8€ par joueuse

DATE LIMITE D'ENVOI DES INSCRIPTIONS

Phase 1 : mercredi 31 mars 2027 - 20h

RESPONSABLE(S) DE LA COMPETITION

Loïc DE PARSCAU – 06 08 03 13 57 - E-Mail : ldeparscau@orange.fr
Secrétariat du Comité – 06 45 36 41 41 – E-Mail : comite28tt@wanadoo.fr

TOURNOI FEMININ DEPARTEMENTAL

REGLEMENT 2026- 2027

ARTICLE 1 : Organisation

Le Tournoi Féminin, créé en 2024 par la Commission Féminine et la Commission Sportive du CD28, a pour objectif de promouvoir le tennis de table féminin en Eure et Loir. Ce tournoi est placé sous la responsabilité d'un juge-arbitre désigné par la Commission Départementale d'Arbitrage.

Ce tournoi aura lieu sur une demi-journée : le **dimanche 04 avril 2027 après-midi**

Pointage et ouverture de la salle 13h30

Début du tournoi 14h

ARTICLE 2 : Les participantes

Le Tournoi Féminin, comme son nom l'indique, est ouvert à **toutes** les féminines d'Eure et Loir, qu'elles soient licenciées dans un club de tennis de table avec une licence « **DIRIGEANT** », « **COMPETITION** », « **LOISIR** » ou même **NON LICENCIÉES**.

Les licenciées « LOISIR » ne verront pas leur licence basculer en « COMPETITION », leurs parties ne seront pas remontées dans SPID.

Sans limite d'âge, le tournoi est ouvert à partir de la catégorie poussine, jusqu'à vétérans.

ARTICLE 3 : Les inscriptions et forfaits

Les inscriptions seront à envoyer par mail à Loïc DE PARSCAU **ET** au Comité (Voir mail ci-dessus) au plus tard le **mercredi 31 mars 2027**.

Chaque joueuse ne pourra participer qu'à un seul tableau, tarif du tableau : 8€.

Les frais d'inscription seront facturés par le comité sur le compte club.

En cas de retard, la joueuse préviendra le juge arbitre désigné et 15 minutes seront accordées. Si la joueuse ne prévient pas, et au-delà des 15 minutes, la joueuse sera déclarée forfait sur son premier match mais pourra jouer la suite de la compétition.

En cas d'absence non prévenue de la joueuse, les frais d'inscription feront office d'amende et seront facturés sur le compte club.

ARTICLE 4 : Le déroulement de la compétition

Le Tournoi Féminin ayant pour but la promotion du ping féminin, se déclinera en 4 groupes :

1^{er} groupe : Licenciées « COMPETITION »

2^{ème} groupe : Licenciées « LOISIR »

3^{ème} groupe : « Non Licenciées »

4^{ème} groupe : « Cerise sur le gâteau » = tableau supplémentaire gratuit et ouvert à toutes

Groupe 1

L'idée étant de faire jouer un maximum tout en respectant les horaires prévus, les joueuses seront classées selon l'ordre décroissant de leurs points classement de la phase en cours et des tableaux seront constitués par groupe de 6 à 8 joueuses et des tops seront alors privilégiés.

Les parties se dérouleront au meilleur des 5 manches de 11 points.

Si des poussines licenciées compétition participent, elles seront alors placées dans un top avec des joueuses benjamines, minimes ou cadettes.

Groupe 2 et 3

Selon le nombre de participantes dans chaque groupe et selon leur âge, la formule précise de chaque tableau sera décidée par le JA en accord avec la commission féminine départementale. Les joueuses seront placées par tirage au sort dans les poules ou tableaux. Nous éviterons tant que possible de placer 2 joueuses d'un même club ou d'une même famille dans la même poule et ferons en sorte qu'elles se rencontrent le plus tard possible.

- Formule « top » : une poule unique, sans tableau final.
- Formule en deux séries de poules. Par exemple, dans un tableau de 9 joueuses, une première série de 3 poules de 3 joueuses. A l'issue de ces poules initiales, de nouvelles poules sont formées :
 - Une poule avec les 3 joueuses vainqueures des poules initiales (cette poule jouera les places 1 à 3 du classement final)
 - Une poule avec les 3 joueuses ayant fini 2^e des poules initiales (cette poule jouera les places 4 à 6 du classement final)
 - Une poule avec les 3 joueuses ayant fini 3^e des poules initiales (cette poule jouera les places 7 à 9 du classement final)
- Formule en poules puis tableau final :
 - Sortie de poules avec une seule partie finale (ex : si deux poules, les 1^{ères} de chaque poule s'affrontent pour les places 1-2 du classement final ... les 2^e de poule, pour les places 3-4 du classement final ...)
 - Sortie de poules avec plusieurs parties dans le tableau final

Groupe 4

L'idée étant le partage et le plaisir, un 4^{ème} groupe est proposé, juste pour le fun. Il s'agit d'un tableau en plus, gratuit, dont aucune partie ne remontera sur SPID. Il sera proposé dans le respect des horaires prévus, il peut donc être annulé en fonction des inscriptions et du déroulement du tournoi.

Plusieurs possibilités, le jour J, ce sera la surprise :

Simple ou Double, individuelle ou par équipes, avec tirage au sort de notre partenaire, de notre adversaire, tirage au sort de l'outil (raquette, poêle, planche à pain, chaussure...), changement de main, handicap de départ sur les points, en alternance avec un autre jeu, montée / descente générale, relai...

Avec « la Cerise sur le Gâteau », tout est possible !!!

ARTICLE 5 : Les Récompenses

Groupe 1 et 2, pour chaque tableau :

- 1^{ère} : Médaille + bon d'achat de 15 €
- 2^{ème} : Médaille + bon d'achat de 10 € si au moins 6 joueuses dans le tableau
- 3^{ème} : Médaille

Groupe 3 et 4, pour chaque tableau :

- 1^{ère} : Médaille + la surprise du chef
- 2^{ème} : Médaille
- 3^{ème} : Médaille

19. INDIVIDUELS VETERANS (balles 3* fournies par le Comité) - Epreuve coefficient 1

Co-voiturage : [LIEN](#)

OUVERT AUX

Joueuses et joueurs né(e)s avant le **1^{er} janvier 1987**, en licence « compétition » ou « dirigeant », en conformité avec la réglementation médicale

DATES ET HORAIRES DE LA COMPETITION

Dimanche 29 novembre 2026 (lieu à déterminer)

Messieurs :

- 1) **V1 et V2, pointage à 8h30 et début à 9h**
- 2) **V3, V4 et V5 : pointage à 9h30 et début à 10h**

Dames : pointage à 10h et début à 10h30

PRIX DE L'INSCRIPTION

Compétition : * gratuit pour les participants au critérium fédéral (1 ou 2 tours joués)
* 16 € par joueur si pas de participation au critérium fédéral

Repas du midi : 15 € par convive (joueur ou accompagnateur)

DATE LIMITE D'ENVOI DES INSCRIPTIONS

Mercredi 25 novembre 2026 à 23h59

RESPONSABLE(S) DE LA COMPETITION

Gérard MORICE – 06 30 12 15 63

gemorice@laposte.net

Secrétariat du Comité – 06 45 36 41 41

comite28tt@wanadoo.fr

INDIVIDUELS VETERANS – *REGLEMENT 26-27*

Cette compétition départementale :

- est régie et définie par les règlements sportifs fédéraux (Titre VI – Chapitre 1 – Articles 1 à 5)
- se déroule dans un club organisateur, avec ouverture obligatoire d'une buvette sur la journée

Organisation de la journée :

- **épreuve individuelle le matin**
- **repas convivial le midi (géré par le Comité ; inscription préalable nécessaire)**
- **tournoi de doubles l'après-midi (mixité possible)**

La date limite d'engagement est fixée **au vendredi 27 novembre 2026**.

La tarification est la suivante (imputation sur le compte-club) :

COMPETITION

- Gratuit pour les participants au critérium fédéral
- 16 € par joueur si pas de participation au critérium fédéral

REPAS : 15 € par convive (joueur ou accompagnateur)

Article 1 : Conditions de participation

La compétition « Individuels Vétérans » est réservée aux joueuses et joueurs **licencié(e)s « compétition » ou « dirigeant »** à la FFTT, en conformité avec la réglementation médicale, de nationalité Française, âgé(e) de plus de 40 ans au 1^{er} janvier de la saison en cours (soit nés avant le 1^{er} janvier **1987**).

Article 2 :

Cette épreuve se déroule sur 3 échelons : Départemental, Régional et National. Elle comporte **14** catégories :

Messieurs :

- 1^{ère} catégorie : de 40 à 49 ans au 1^{er} janvier de la saison en cours
- 2^e catégorie : de 50 à 59 ans au 1^{er} janvier de la saison en cours
- 3^e catégorie : de 60 à 64 ans au 1^{er} janvier de la saison en cours
- 4^e catégorie : de 65 à 69 ans au 1^{er} janvier de la saison en cours
- 5^e catégorie : de 70 à 74 ans au 1^{er} janvier de la saison en cours
- 6^e catégorie : de 75 à 79 ans au 1^{er} janvier de la saison en cours
- 7^e catégorie : plus de 80 ans au 1^{er} janvier de la saison en cours

Dames :

- 1^{ère} catégorie : de 40 à 49 ans au 1^{er} janvier de la saison en cours
- 2^e catégorie : de 50 à 59 ans au 1^{er} janvier de la saison en cours
- 3^e catégorie : de 60 à 64 ans au 1^{er} janvier de la saison en cours
- 4^e catégorie : de 65 à 69 ans au 1^{er} janvier de la saison en cours
- 5^e catégorie : de 70 à 74 ans au 1^{er} janvier de la saison en cours
- 6^e catégorie : de 75 à 79 ans au 1^{er} janvier de la saison en cours
- 7^e catégorie : plus de 80 ans au 1^{er} janvier de la saison en cours

Article 3 : Déroulement sportif

- Pour toutes les catégories, en simples :

- Si le nombre de participants est supérieur à 6 : les joueurs seront répartis **en poules de 3 joueurs**, suivies d'un tableau à classement intégral.
- Si le nombre de participants est inférieur à 6 : les joueurs seront **mis en poule unique (« formule top »)**. S'ils le désirent, ils participeront également à la catégorie immédiatement inférieure, dans le but de jouer plus de parties.

- Pour les doubles :

Selon le nombre d'équipes, poules et tableau à élimination directe, à discrétion du juge-arbitre.

Article 4 : Qualification à l'échelon régional

Le nombre de qualifiés dépendra du nombre de participants à l'échelon départemental. Il n'est donc pas connu à l'avance. Un droit d'engagement est demandé par la Ligue pour chaque joueur qualifié.

Article 5 : Récompenses

Dans chaque catégorie, seront récompensés :

1^{er} : médaille

2^e : médaille

3^e : médaille

Article 6 : Forfaits

En cas de forfait **non-excuse**, le joueur inscrit au critérium fédéral se verra infliger une amende de 16 € et celui inscrit seulement pour cette compétition (= pas de participation au CF) verra son droit d'engagement de 16 € retenu par le Comité.

20. TOURNOI DEPARTEMENTAL DE FIN DE SAISON (jeunes et adultes)
(balles 3* fournies par le Comité) - Epreuve coefficient 0,50



Co-voiturage : [LIEN](#)

OUVERT AUX

Licencié(e)s Compétition, Dirigeant ou Loisir, de benjamins à vétérans (= licencié(e)s né(e)s en 2017 ou avant), en règle avec la certification médicale

DATE ET LIEU DE LA COMPETITION

Dimanche 27 juin 2027 (lieu à définir)

PRIX DE L'INSCRIPTION

8 euros par tableau

DATE LIMITE D'ENVOI DES INSCRIPTIONS

Mercredi 23 juin 2027 à 23h59

RESPONSABLE(S) DE LA COMPETITION

Stéphane OLLIVIER - 06 71 26 89 74 – stephane.ollivier2@laposte.net

Secrétariat du Comité : comite28tt@wanadoo.fr - 06 45 36 41 41

TOURNOI DEPARTEMENTAL DE FIN DE SAISON - **RÈGLEMENT 26-27**

Article 1 : Organisation

Le Tournoi départemental est organisé par la commission sportive. L'épreuve ne se déroule qu'à l'échelon départemental et n'est donc pas qualificative pour un échelon supérieur. Elle est placée sous la responsabilité d'un juge-arbitre désigné par cette commission.

Article 2 : Conditions de participation

Le Tournoi départemental est réservé **aux joueurs et joueuses nés en 2017 ou avant**, possédant une licence (compétition ou dirigeant ou loisir) à la FFTT. **Chaque licence devra être en règle avec la certification médicale.**

Article 3 : Date et droits d'inscription

La date est fixée par la commission et inscrite au calendrier est le **27 juin 2027**.

La date limite d'engagement est fixée au **23 juin 2027**.

Le droit d'engagement est de **8 € par tableau**.

Article 4 : Les tableaux

Début à 9h30 (fin de pointage à 9h) :

Tableau A : licenciés compétition F et G, classés 5 (soit compris entre 500 et 599 points).

Tableau B : licenciés compétition F et G, classés 6 à 8 (soit compris entre 600 et 899 points).

Tableau C : licenciés compétition F et G, classés 9 à 12 (soit compris entre 900 et 1299 points).

Début à 11h30 (fin de pointage à 11h) :

Tableau D : licenciés compétition F et G, classés 5 et 6 (soit compris entre 500 et 699 points).

Tableau E : licenciés compétition F et G, classés 7 à 9 (soit compris entre 700 et 999 points).

Tableau F : licenciés compétition F et G, classés 10 à 15 (soit compris entre 1000 et 1599 points).

Début à 13h30 (fin de pointage à 13h) :

Tableau G : licenciés compétition F et G « toutes séries » (à partir de 500 pts et sans limite maximale).

Tableau H : licenciées loisir féminines

Tableau I : licenciés loisir masculins

Début à 14h30 (fin de pointage à 14h) :

Tableau J : licenciées compétition féminines (à partir de 500 pts et sans limite maximale).

Début à 15h30 (fin de pointage à 15h) :

Tableau K : licenciés handisport (loisir ou compétition ; assis ou debout)

NOTA : pour les licenciés compétition, les points classement pris en compte sont ceux de la 2^e phase.

Article 5 : Déroulement sportif

Un **licencié loisir** ne peut participer qu'aux tableaux H (féminines), I (masculins) ou K (handisport).

Un **licencié compétition** peut s'inscrire **dans trois tableaux**, tant que ses points correspondent aux bornes prévues.

Le tableau J (« licenciées compétition féminines ») est possible, en plus des trois autres tableaux dans lesquelles une féminine sera déjà engagée.

Dans chaque tableau, toutes les parties se disputent aux meilleurs des 5 manches de 11 points.

Les organisateurs détermineront la formule la plus adaptée pour chaque tableau, en fonction des contraintes (nombre de joueurs, nombre de tables disponibles ...). L'objectif sera bien sûr de rendre intéressante la compétition pour les joueurs inscrits.

Quelques formules possibles :

- **Formule « top » : une poule unique, sans tableau final.**
- **Formule en deux séries de poules.** Par exemple, dans un tableau de 9 joueurs, une première série de 3 poules de 3 joueurs. A l'issue de ces poules initiales, de nouvelles poules sont formées :
 - Une poule avec les 3 joueurs vainqueurs des poules initiales (cette poule jouera les places 1 à 3 du classement final)
 - Une poule avec les 3 joueurs ayant fini 2^e des poules initiales (cette poule jouera les places 4 à 6 du classement final)
 - Une poule avec les 3 joueurs ayant fini 3^e des poules initiales (cette poule jouera les places 7 à 9 du classement final)
- **Formule en poules puis tableau final :**
 - Sortie de poules avec une seule partie finale (ex : si deux poules, les 1ers de chaque poule s'affrontent pour les places 1-2 du classement final ... les 2^e de poule, pour les places 3-4 du classement final ...)
 - Sortie de poules avec plusieurs parties dans le tableau final

La formule précise de la compétition sera déterminée par le JA en charge de l'épreuve. En cas de besoin, certains tableaux seront fusionnés pour augmenter le nombre de joueurs et rendre la formule de compétition plus intéressante. **Néanmoins, lors de la remise des récompenses, les organisateurs tiendront compte des tableaux initialement prévus**

Quelle que soit la formule choisie, les joueurs seront placés **par ordre de valeur selon les points classement de la 2^e phase de la saison.**

Article 6 : Récompenses

Tableau \ Place		1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème} et 4 ^{ème}
A	Filles et garçons de 500 à 599 pts	30 € en bon Intersport	15 € en bon Intersport	Médailles
B	Filles et garçons de 600 à 899 pts	30 € en bon Intersport	15 € en bon Intersport	Médailles
C	Filles et garçons de 900 à 1299 pts	30 € en bon Intersport	15 € en bon Intersport	Médailles
D	Filles et garçons de 500 à 699 pts	30 € en bon Intersport	15 € en bon Intersport	Médailles
E	Filles et garçons de 700 à 999 pts	30 € en bon Intersport	15 € en bon Intersport	Médailles
F	Filles et garçons de 1000 à 1599 pts	30 € en bon Intersport	15 € en bon Intersport	Médailles
G	Filles et garçons TOUTES SERIES	30 € en bon Intersport	15 € en bon Intersport	Médailles
H	Féminines licenciées loisir	Coupe	Médaille	Médailles
I	Masculins licenciés loisir	Coupe	Médaille	Médailles
J	Féminines licenciées compétition	30 € en bon Intersport	15 € en bon Intersport	Médailles
K	Handisport	30 € en bon Intersport	15 € en bon Intersport	Médailles

INSCRIPTIONS A TRANSMETTRE DE PRÉFÉRENCE A :

stephane.ollivier2@laposte.net et au Comité (comite28tt@wanadoo.fr)
jusqu'au **mercredi 23 juin 2027 (à 23h59)**

Droits d'engagement à transmettre par le club au Comité avant l'épreuve ou seront imputés sur le compte club. Le comité n'encaissera pas de paiement transmis par les joueurs eux-mêmes.

21. HORAIRES ET COORDONNEES DU COMITE

Secrétariat : (secrétaire : Nathalie CHAPLAIN)

Mardi - Jeudi - Vendredi : 08h00-12h30 / 13h00-16h30 Mercredi : 08h00-13h00

Fermé le lundi toute la journée et le mercredi après-midi

En dehors de ces jours et heures d'ouverture, nous vous demandons de bien vouloir envoyer un message à 28ttcomite@gmail.com ou de vous adresser directement au responsable de la commission que vous désirez joindre.

Tél. : 06 45 36 41 41

E-mail : 28ttcomite@gmail.com

Adresse : 5 rue du petit Réau
28300 LEVES

Techniciens départementaux :

→ Sébastien CENDRIER : Conseiller Technique Départemental
06 87 26 35 03 atd28sc@gmail.com

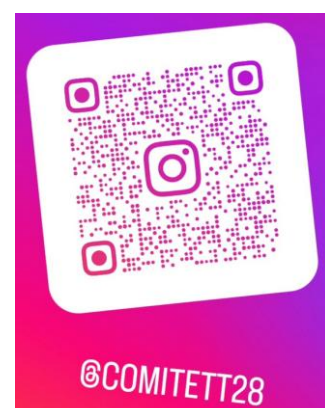
→ Grégory CAUX : Animateur Technique Départemental
07 68 34 31 38 gregory.cd28tt@gmail.com

Retrouvez-nous en ligne :

Site Internet : www.comite28tt.fr

Facebook : « Comité d'Eure et Loir de Tennis de Table »

Instagram : depuis mai 2025. Pensez à nous suivre ! (QR code ci-contre)







Eure-et-Loir
LE DÉPARTEMENT



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
CENTRE-VAL
DE LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

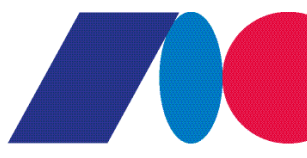
FDVA

FONDS POUR LE
DÉVELOPPEMENT
DE LA VIE
ASSOCIATIVE



**PRÉFET
D'EURE-
ET-LOIR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**LIGUE
CENTRE-VAL
DE LOIRE**



**FF TENNIS
DE TABLE**



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**MINISTÈRE
DE LA JEUNESSE,
DES SPORTS
ET DE LA
VIE ASSOCIATIVE**

Siège social :

5 rue du Petit Réau - 28300 LEVES

Tél : 06 45 36 41 41

E-mail : comite28tt@wanadoo.fr

Site Internet : www.comite28tt.fr

Page Facebook : « Comité d'Eure et Loir Tennis de Table »

Nouveauté : depuis mai 2025, compte Instagram. **Pensez à nous suivre ! (scannez le QR code ci-contre)**

